

# Charte de l'arbre d'Évreux

Un engagement pour notre patrimoine commun



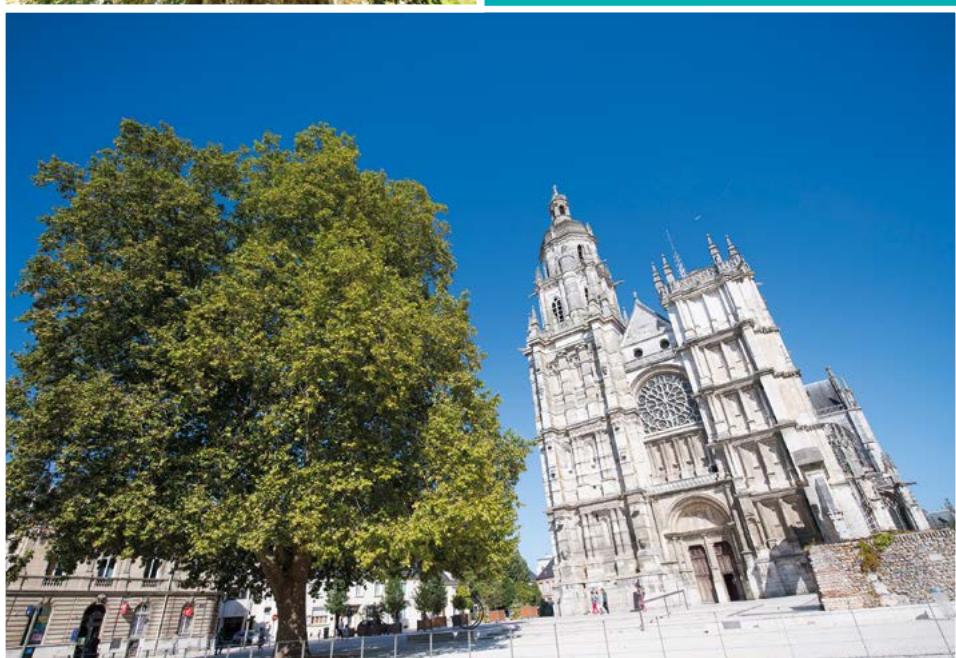
Évreux



VILLES & PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE







<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>Connaissances générales sur l'arbre</b>	<b>8</b>
Qu'est-ce qu'un arbre ?	9
Les services rendus par les arbres	14
L'arbre en contexte urbain	19
<b>L'arbre à Évreux</b>	<b>20</b>
Le patrimoine arboré de la ville d'Évreux	21
La gestion du patrimoine existant	24
Le renouvellement du patrimoine	38
La gestion du risque de chute d'arbre ou de branches	40
L'arbre en situation de travaux	41
<b>Les dispositifs existants de protection du patrimoine arboré</b>	<b>42</b>
<b>Les 36 engagements de la ville d'Évreux en faveur des arbres</b>	<b>44</b>
Axe 1 : Améliorer la connaissance du patrimoine arboré	45
Axe 2 : Renforcer les dispositifs de protection des arbres	45
Axe 3 : Régénérer et accroître le patrimoine	46
Axe 4 : Informer et mobiliser tous les acteurs	48
<b>Cahier de Plantation</b>	<b>49</b>
<b>Cahier de la taille des arbres</b>	<b>52</b>

A photograph of a young boy and girl climbing a large, textured tree trunk. The boy, on the left, wears a light blue t-shirt and green pants, with his hands and feet gripping the bark. The girl, on the right, wears a light blue sleeveless dress and pink sandals, also gripping the bark. Sunlight filters through the leaves, creating bright highlights on the bark and the children's hair. The background is a dense forest of green trees.

# La charte de l'arbre : un guide pour tous, une solution pour demain !



La crise générée par la tempête LOTHAR de 1999 a poussé les collectivités à s'interroger sur leurs pratiques de gestion de leur patrimoine arboré.

D'abord vécus comme un élément de décor des villes, les arbres sont aujourd'hui devenus de véritables acteurs de l'écologie urbaine. Ils sont « vecteur » de biodiversité et porteurs d'un écosystème à part entière (oiseaux, chauves-souris, insectes, abeilles, mousses et lichens, champignons...).

Au-delà de ses fonctions ornementales, paysagères et écologiques, l'arbre occupe une place primordiale de l'aménagement des villes pour lutter contre le réchauffement climatique et participe activement à la gestion urbaine des eaux de pluie.

Par ailleurs, l'arbre revêt une dimension psychosociale de plus en plus importante auprès de nos concitoyens, renforcée depuis les épisodes de confinement.

Plus que jamais, l'arbre en ville est au cœur de toutes les politiques publiques. À tel point que la création de nouvelles forêts urbaines, de parcs naturels urbains largement boisés, de micros forêts de type « Miyawaki », et toutes sortes d'expérimentations de nouvelles plantations urbaines, se diffusent sur le territoire.

**À Évreux, la ville dispose d'un patrimoine arboré important : 650 hectares de forêts, 200 ha d'espaces verts plantés et près de 20 000 arbres urbains.**

Ce patrimoine remarquable est reconnu nationalement et internationalement par l'intermédiaire de nombreuses distinctions et classements : label 4 fleurs, label A.R.B.R.E.S, label Territoire Engagé pour la Nature en Normandie, le classement de toutes nos forêts en forêts de protection, 300 ha de sites Natura 2000 et d'Espaces Naturels Sensibles de l'Eure...

Pour protéger ce patrimoine, la Ville d'Évreux a mis en place diverses mesures et procédures administratives, comme le rattachement de nos forêts communales au régime forestier, leur classement en «espaces boisés classés» dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'extension volontaire du périmètre Natura 2000 aux principaux massifs boisés d'Évreux, le classement d'une liste d'arbres remarquables, l'avis obligatoire du Maire pour toute demande d'abattage, et un programme de maîtrise foncière des sites arborés et naturels dès que cela est possible.

Depuis 2020, la Ville d'Évreux s'est efforcée de mieux connaître, gérer, préserver et développer son patrimoine arboré. En partenariat avec Évreux Portes de Normandie, la ville développe une trame verte urbaine, dont l'arbre occupe une place centrale pour mieux nous adapter aux effets du dérèglement climatique.

L'objectif de la charte de l'arbre est de formaliser les engagements de la Ville d'Évreux pour la préservation des arbres, et de fédérer l'ensemble de ses partenaires autour de ce patrimoine commun. La charte rappelle les outils juridiques et les actions portées par la ville en faveur de l'arbre, dans toutes ses composantes. La charte constitue aussi un guide de plantation et d'entretien des arbres à l'attention de tous les acteurs et des Ébroïciens. Recensant les bonnes pratiques et les points de vigilance, cette charte a pour objectif de devenir un guide de référence et un outil d'aide à la décision au cœur de l'aménagement et de l'urbanisme. Puisse-t-elle permettre de transmettre à nos enfants ce patrimoine commun et de préserver l'ensemble de ses bienfaits.





# Introduction

Évreux est classée parmi les villes moyennes les plus vertes de France. Près de 43 % de son territoire, soit plus de 1143 ha, est constitué d'espaces verts et naturels publics dans lesquels l'arbre occupe une place prédominante.

Bien que de nombreuses protections juridiques et administratives soient en place pour protéger ces milieux naturels, les arbres se trouvent trop souvent en compétition avec le développement urbain et l'aménagement du territoire.

Au travers de cette charte de l'arbre, la Ville d'Évreux souhaite pouvoir informer et sensibiliser un public aussi large que possible sur les multiples services remplis par les arbres et ainsi fédérer le maximum de partenaires et d'acteurs du développement du territoire pour la préservation du patrimoine arboré.

## Les enjeux de la charte sont :

De **SENSIBILISER** les usagers de l'espace public et en particulier les jeunes générations, les professionnels intervenants sur l'espace public, l'ensemble des services publics.

D'**INFORMER** pour apporter des connaissances scientifiques et techniques sur l'arbre, pour suivre les actions engagées par la collectivité, pour améliorer et augmenter les connaissances des Ébroïciens sur l'arbre.

De mieux **GÉRER** le patrimoine arboré en améliorant la qualité de vie des arbres en ville, en développant le dialogue avec les acteurs privés intervenants sur l'espace public, en optimisant la gestion par le déploiement d'outils de cartographie dynamique et de formations.

De **DÉVELOPPER** le patrimoine arboré en engageant des actions de renouvellement du patrimoine avec l'appui participatif du public, des scolaires et des acteurs du territoire.

D'**INTÉGRER** la canopée et la trame verte dans tous les dispositifs d'aménagement urbain et d'urbanisme.

D'**ÉVALUER** les actions, diffuser les résultats, et engager une évolution périodique de la charte.



2

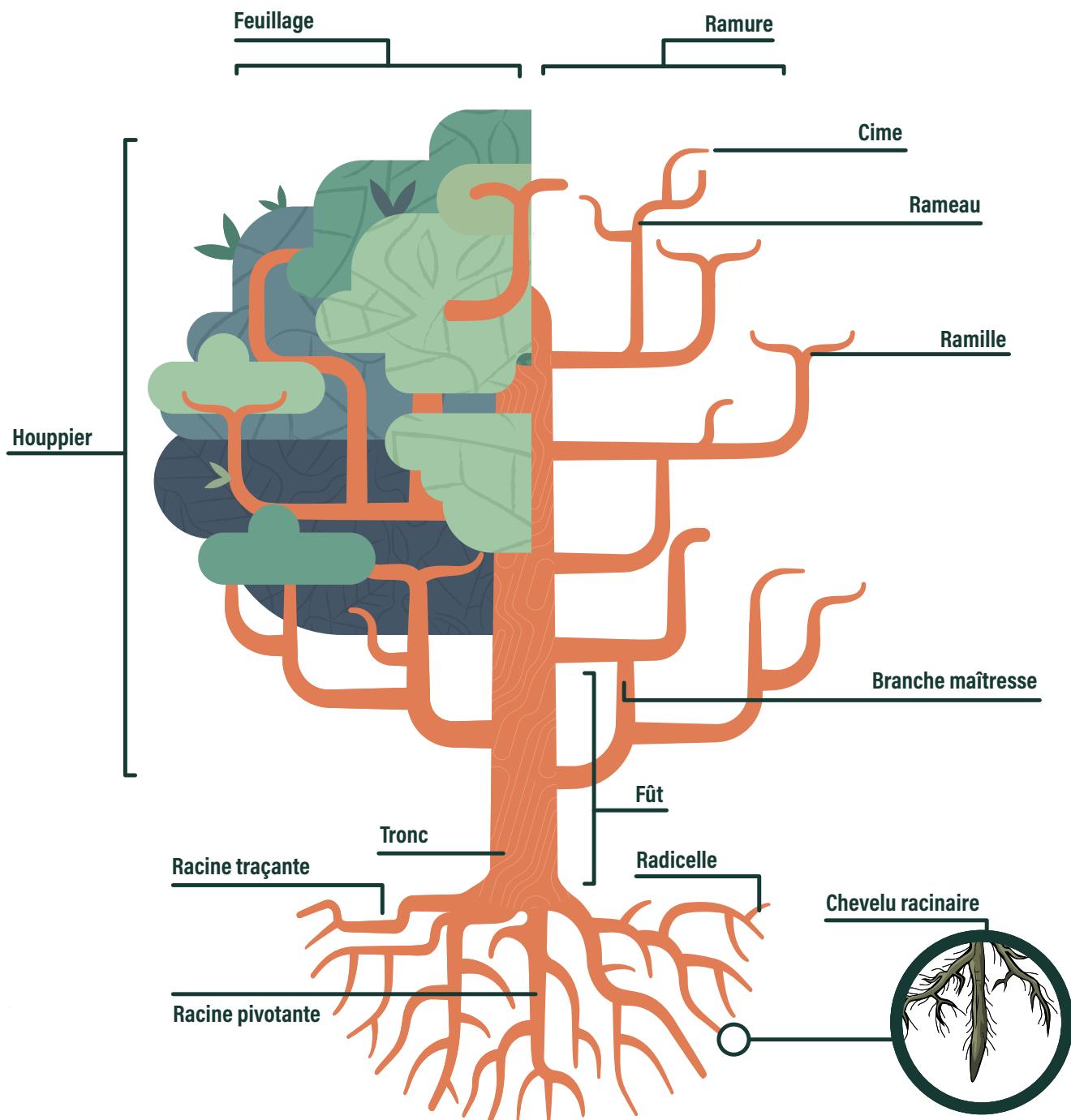
Connaissances  
générales  
sur l'arbre

## 2.1 Qu'est-ce qu'un arbre ?

L'arbre est défini comme un végétal vivace, ligneux, comportant des ramifications et atteignant au moins 7m de hauteur.

L'arbre est un être vivant qui a une durée de vie, en milieu naturel et sous certaines circonstances favorables, pouvant atteindre le millénaire. Dans

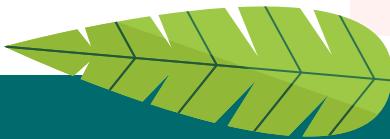
le paysage urbain, l'arbre peine à atteindre les 100 ans et dépasse rarement la barre des 50 ans. Cette durée de vie est écourtée au gré des accidents devenus de plus en plus nombreux avec le développement de l'urbanisation, des activités humaines et du dérèglement climatique.



## Le feuillage

Le feuillage (feuilles ou aiguilles) est le lieu où se produit la photosynthèse, processus permettant aux plantes de produire des sucres à partir de l'énergie solaire, de l'eau et du CO<sub>2</sub>.

Le  
saviez -  
vous ?



Lors des périodes de sécheresse, les arbres n'ont pas suffisamment d'eau pour évapotranspirer et refroidir leurs feuilles qui finissent par se dessécher. Les feuilles des arbres tombent prématurément. Ce phénomène est une réaction naturelle de l'arbre qui s'adapte aux conditions climatiques. La survie de l'arbre n'est généralement pas en jeu, sauf lorsque le seuil limite de déshydratation de l'arbre est atteint, ou lorsque les épisodes de sécheresse se répètent et finissent par épuiser les réserves vitales de l'arbre.

## précautions

Les élagages ont pour effet de réduire le volume foliaire et la capacité de l'arbre à fabriquer des sucres à partir de la photosynthèse. Lorsqu'un élagage est mal réalisé, ou à une mauvaise période de l'année, l'arbre n'aura pas suffisamment produit de réserves pour lui permettre de redémarrer la saison suivante. Il va finir par s'épuiser et mourir.



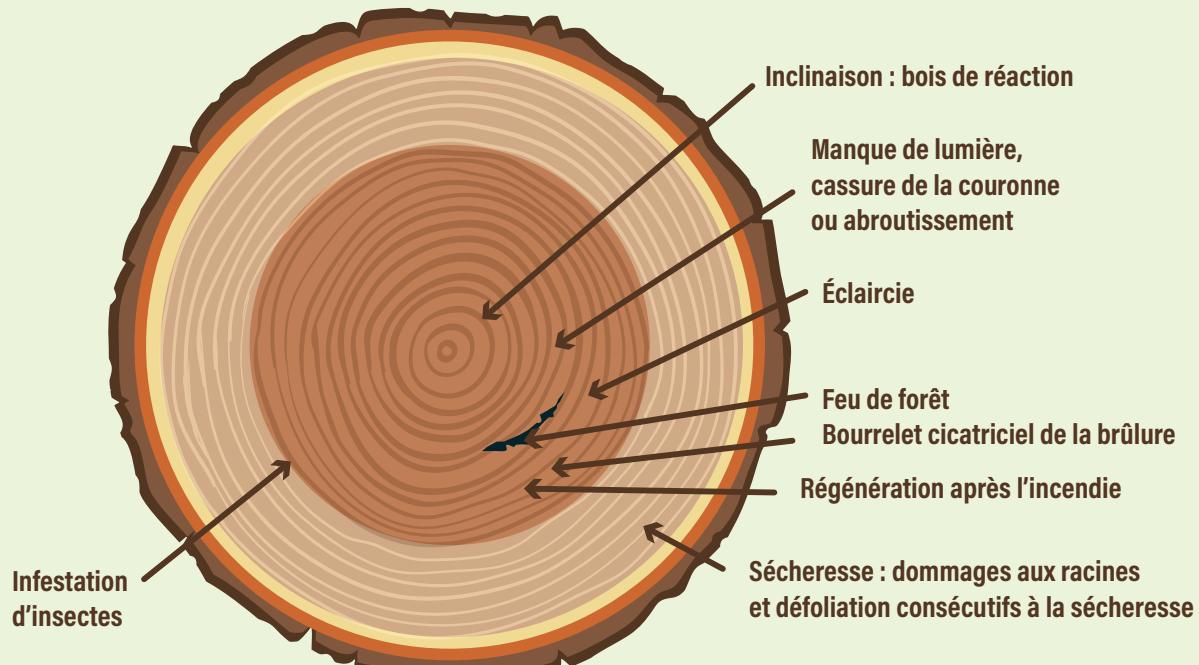
## Le tronc et les branches

Le tronc et les branches permettent aux arbres de constituer leur structure. Ils sont le support du feuillage. Ils permettent également de stocker le carbone. Le bois du tronc et des branches est constitué de plusieurs couches concentriques, et en trois dimensions. Il véhicule la sève brute alors que la base de l'écorce va véhiculer la sève élaborée.

L'arbre croît année après année sous forme de cercles concentriques appelés des cernes. On peut donc retracer l'âge de l'arbre en comptant le nombre de cernes depuis sa naissance. On peut aussi retracer les épisodes de sa vie (incendie de forêt, tempête, sécheresse, attaque d'insectes, éclaircie ou mise en lumière à la suite de l'abattage d'un arbre voisin...).

Le  
sauvez-  
vous ?

**La variation de la largeur des cernes est liée au climat. Un cerne large témoigne d'un climat favorable au développement de l'arbre (pluviométrie, ensoleillement, etc). Un cerne étroit signifie généralement que l'arbre a stoppé sa croissance en raison d'une sécheresse.**



## précautions

**Les arbres n'ont pas besoin d'être taillés, ou uniquement dans des cas particuliers comme la proximité avec d'une façade de bâtiment ou pour maintenir une forme esthétique ou fonctionnelle définie dès le départ.**

**La règle fondamentale est de ne tailler que des petites branches permettant à l'arbre de réaliser sa cicatrisation par le recouvrement de son écorce. Les tailles sévères génèrent des plaies qui seront la porte d'entrée pour les pathogènes de l'arbre (champignons, insectes...) pouvant conduire à sa mort prématurée. Ceci est valable pour tous les arbres, qu'ils soient d'ornement, urbains, forestiers, ou de haies.**

## Afin de vivre, l'arbre a 3 principaux besoins qui sont :

### La lumière

L'énergie solaire est le moteur de fonctionnement d'un arbre. Cette énergie permet à l'arbre de mettre en place l'évapotranspiration qui va fonctionner comme une pompe pour puiser l'eau du sol et ses besoins en nutriments. La lumière est également l'énergie du fonctionnement de la photosynthèse.

Chaque essence ou variété d'arbre a ses besoins propres en lumière. Certains s'accommoderont de peu de lumière (arbres sciaphiles) alors que d'autres auront besoin d'être en pleine lumière (arbres héliophiles).

Généralement, les arbres recherchent la lumière. Ils croissent toujours en direction de la lumière. Les arbres entrent souvent en compétition les uns avec les autres pour la lumière. C'est aussi le cas en ville où les arbres peuvent être concurrencés par l'ombre des bâtiments environnants.

Le  
sauvez -  
vous ?

Un arbre qui penche pour rechercher un meilleur ensoleillement modifie son bois et renforce ainsi la résistance de son tronc et de ses branches pour ne pas casser. Il crée ainsi ce qu'on appelle du bois de réaction. Un élagage mal réalisé peut conduire à déstabiliser l'équilibre interne que l'arbre a construit.



### Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

La sève brute est conduite jusqu'aux feuilles de l'arbre grâce au mécanisme de l'évapotranspiration de l'arbre. Le CO<sub>2</sub> atmosphérique capté par les feuilles et la sève brute est transformé en sucres complexes (amidon) par le mécanisme de la photosynthèse. Ce processus produit un déchet (l'oxygène, O<sub>2</sub>) qui est libéré dans l'atmosphère. Les sucres sont ensuite véhiculés dans l'ensemble de la plante sous forme de sève élaborée permettant d'assurer la croissance de l'arbre et ses fonctions vitales.



### précautions

Pour croître et être en bonne santé, l'arbre a besoin d'espace pour développer sa partie aérienne mais également son système racinaire. En contexte urbain, l'espace est souvent rare et rend les plantations d'arbres difficiles en fonction des contraintes de sols liées aux réseaux notamment. Dans un nouvel aménagement, les choix techniques de plantation d'arbres doivent être conduits dès le départ de manière à laisser un espace suffisant pour le développement des arbres à l'âge adulte. Le choix des essences et des variétés d'arbres doit être adapté au contexte du projet. Les projets d'aménagements et de plantation d'arbres doivent intégrer que la taille (ou l'élagage) des arbres doivent rester exceptionnels.

## L'eau et les nutriments

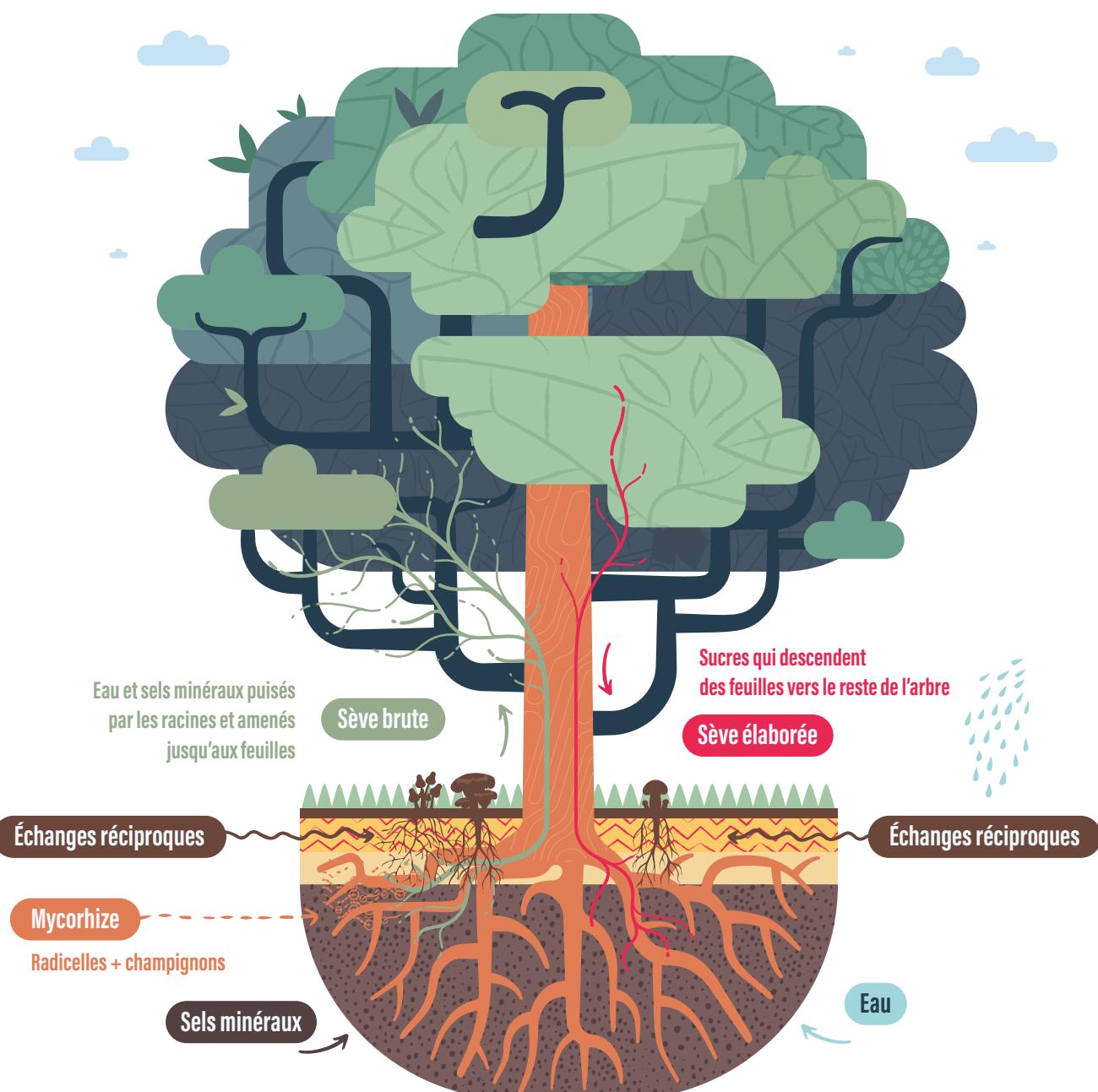
Grâce à l'extrémité des racines, appelées radicelles, l'arbre capte dans le sol l'eau et les différents minéraux qui lui sont nécessaires. Ce fonctionnement est très souvent aidé par des champignons qu'autour d'une racine, constituent un mycorhize ou par des bactéries qui associées aux racines, constituent des nodosités.

Les champignons et les bactéries

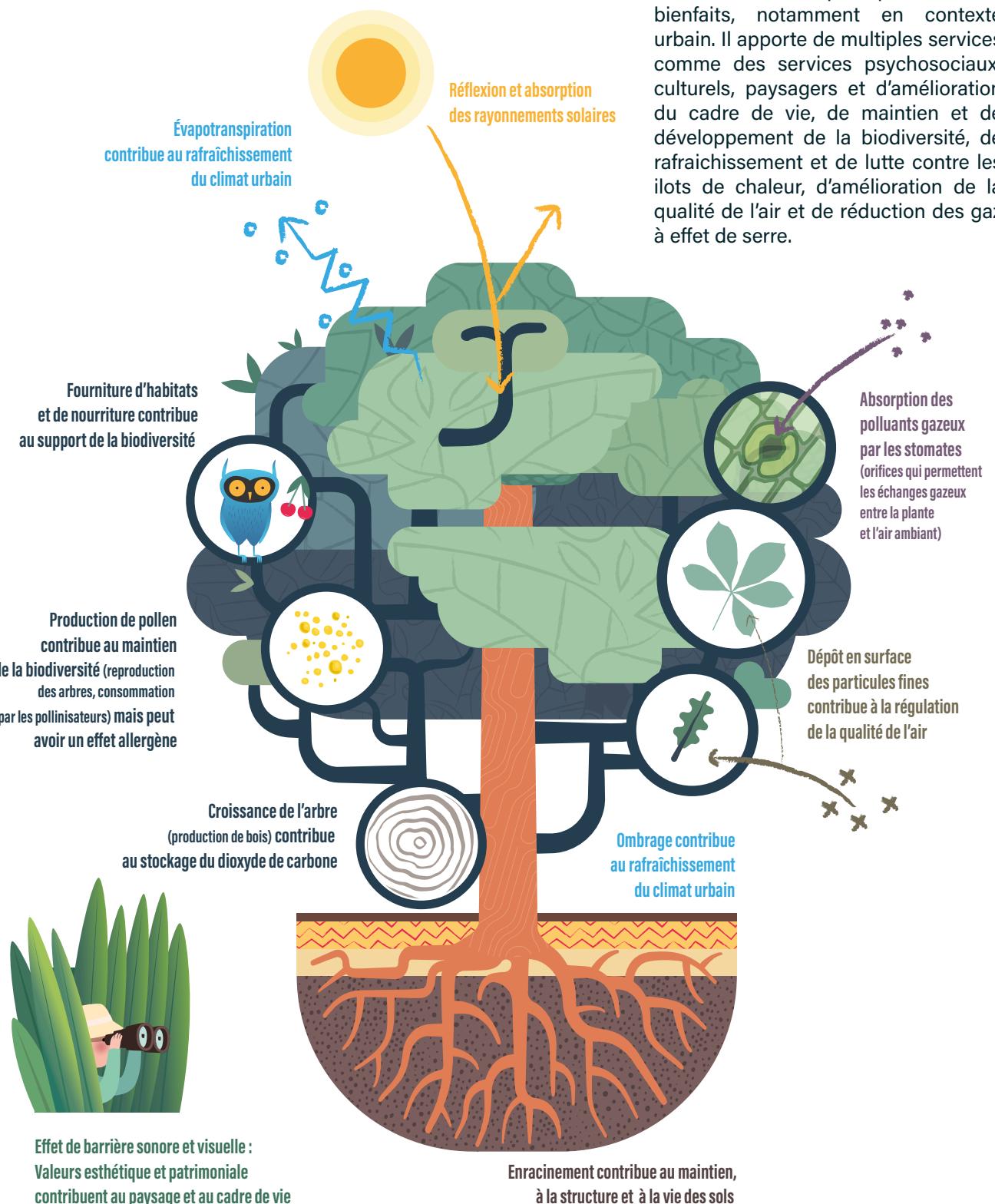
associés à la racine de l'arbre permettent à la plante d'absorber plus efficacement les minéraux essentiels du sol tels que le phosphore et l'azote, en couvrant une plus grande superficie de prospection du sol. Cette association offre une plus grande résistance aux maladies s'attaquant aux racines de la plante. La plante de son côté permet aux champignons de tirer les glucides qui lui sont

nécessaires à sa survie et sans à avoir à faire face à la compétition avec d'autres micro-organismes présents dans le sol. Chacun de leur côté offre nourriture et protection à l'autre, entretenant cette relation symbiotique en parfaite harmonie.

L'eau et les nutriments captés dans le sol constituent la sève brute qui est acheminée vers le feuillage de l'arbre.



## 2.2 Les services rendus par les arbres





Érable du Square Georges Brassens

## 1) L'arbre au service de l'homme et du paysage urbain

L'arbre a une dimension symbolique forte. Il participe à restaurer le lien avec habitants et la nature, parfois ténu en milieu urbain. Les arbres contribuent à créer une ambiance apaisée, qui favorise certains comportements vertueux. Ainsi, dans un environnement où l'arbre et la nature sont très présents, les habitants vont plus facilement se tourner vers des modes de déplacements doux. Il semble également que l'arbre contribue directement au bien-être, à la santé psychologique des habitants, en particulier la réduction de l'anxiété. La présence du végétal en ville, et d'un patrimoine arboré diversifié et judicieusement implanté, réduit le stress urbain, favorise la baisse de l'obésité et de l'asthme, ou réduit le temps nécessaire à la convalescence. Il a été démontré également que la présence des végétaux et de l'arbre en ville augmente le sentiment de sécurité, atténue l'agressivité et la vitesse des véhicules.

L'arbre est un témoignage du passage du temps, que ce soit au fil des saisons ou à travers sa croissance, année après année. Ainsi la longévité de certains arbres nous relie au passé. C'est le cas par exemple de l'érable du Square Georges-Brassens qui est plus âgé que les bâtiments qui l'entourent. Cette implantation illustre l'intérêt de la collectivité d'avoir créé une cohabitation

bâtie et arborée, dès la conception du projet.

À l'opposé, la plantation de jeunes arbres permet de se projeter dans la ville de demain et de construire le paysage et le patrimoine qu'on souhaite léguer aux générations futures.

L'arbre revêt une dimension esthétique majeure pour les citadins. La canopée urbaine offre en effet, une palette de perceptions de couleurs et de formes qui inspire les photographes, les artistes, ou invite simplement à l'admiration du paysage. L'arbre en ville n'est cependant pas réduit à une simple dimension ornementale. Il est un élément constitutif du paysage urbain et nous facilite la lecture urbaine. Il nous fait prendre conscience des volumes, des distances, des hauteurs et des perspectives qui nous servent ainsi de repères dans la perception de l'échelle de notre ville. Il structure l'espace mais il a également cette capacité à créer des ambiances diversifiées et changeantes, permettant de mettre en valeur un espace urbain, un bâtiment, une rue, un quartier, un parc. Il participe à la mise en scène des paysages de notre ville, la centralité, les quartiers périphériques, les milieux naturels comme les bords de l'Iton ou les coteaux, les franges agricoles.



## 2) L'arbre vecteur et porteur de biodiversité

L'arbre est porteur et vecteur de biodiversité.

Porteur, car il constitue un écosystème à part entière, depuis la faune et la flore du sol qu'il abrite et déploie, jusqu'à ses parties aériennes. Dans chaque compartiment de l'arbre, une faune et une flore sont présentes : insectes, oiseaux, petits mammifères, mousses et lichens, champignons, chauves-souris... Durant toute la vie de l'arbre, cet écosystème évolue. Un arbre âgé, creux, fissuré, peut être porteur d'une biodiversité remarquable.

Vecteur, car l'arbre permet un effet corridor pour bon nombre d'espèces. Soit sous forme de « pas

japonais » pour des arbres isolés en ville, soit sous forme de trame continue pour des arbres d'alignement, de haies, en bosquets, jusqu'aux massifs boisés de taille plus importante. La canopée des arbres, ainsi que les liaisons déployées dans le sol, sont autant de corridors engendrant des fonctionnalités écologiques augmentées en contexte urbain.

À noter que la végétalisation des pieds d'arbres initialement conçue pour protéger le système racinaire des arbres et améliorer la gestion de l'eau, accroît également la biodiversité et l'effet de corridor urbain.

## 3) L'arbre, un climatiseur urbain

Le climat évolue avec des séquences de sécheresse, des périodes de fortes chaleurs et des périodes de pluie abondante, et parfois des tempêtes violentes.

La température est plus élevée à Évreux que dans les campagnes environnantes, avec des écarts qui peuvent dépasser localement les 4 degrés. Cela s'explique notamment par les

matériaux utilisés pour les routes, trottoirs, façades... qui emmagasinent la chaleur et la rediffusent dans la durée. La morphologie des rues peut aussi jouer un rôle, lorsqu'elle piége le rayonnement solaire, fait obstacle au vent et donc empêche la ventilation naturelle. Tout cela contribue à créer ce que l'on appelle des îlots de chaleur urbains.

Plus que jamais, l'arbre est un allié indispensable pour la préservation de la qualité de vie urbaine face

au dérèglement climatique et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. En effet, l'arbre a une fonction de régulateur du climat d'une rue, d'un square, d'un quartier. En agissant de manière passive, par l'ombrage qu'il procure, ou de manière active grâce à ses fonctions d'évapotranspiration, il baisse et régule la température de l'air. L'arbre améliore aussi la circulation de l'air en ville, réduisant les « effets venturi » de certaines rues, ou en diffusant l'air depuis la cime vers le sol et vice-versa.

## 4) L'arbre, un puit de carbone

Les arbres fixent le carbone atmosphérique (CO<sub>2</sub>) pour fabriquer leur tronc, leurs branches et leurs racines, et restituent ensuite l'oxygène. À ce titre, ils jouent un rôle très important dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, et donc contre le réchauffement climatique. Des études indiquent que si, au niveau mondial, la forêt progressait de 1% par an, cela permettrait de compenser la hausse des émissions liées à l'activité humaine.

## 5) L'arbre, gestionnaire de l'eau urbaine

Les sols végétalisés absorbent l'eau de pluie, tandis que les surfaces minéralisées vont au contraire favoriser leur ruissellement. Les espaces naturels présents en ville jouent donc un rôle important dans la captation des eaux pluviales. Et là encore les arbres ont une utilité particulière, par leur capacité à pomper l'eau pour la retenir sur la parcelle. Ainsi, les villes qui présentent de nombreux espaces végétalisés, avec beaucoup d'arbres, résistent mieux aux épisodes climatiques exceptionnels.

Les arbres jouent un rôle majeur dans la gestion des eaux de pluviales en milieu urbain. En interceptant les précipitations par leur ramure pour l'infilttrer et ensuite la restituer lentement en différé, les arbres limitent la surcharge des réseaux d'assainissement pluvial.

L'arbre en ville est donc une alternative écologique, économique et moderne de la gestion du cycle de l'eau en ville, et associé à des techniques d'hydraulique douce par la déminéralisation et l'infiltration à la parcelle, les villes pourront ainsi faire face à l'évolution des épisodes pluviaux de plus en plus intenses.

Le sol est également ce qu'on appelle un puits de carbone, à condition qu'il ne soit pas artificialisé mais qu'il accueille au contraire une riche vie organique. En développant les espaces végétalisés au pieds des arbres, notamment en ville, on permet de retrouver les fonctions du sol dont cette capacité à stocker du carbone atmosphérique.



Aménagement de pieds d'arbres rue de l'Horloge

## 6) L'arbre préserve les sols des phénomènes d'érosion

Chaque arbre possède son type de système racinaire. Des racines de surface, des racines profondes, des racines obliques... Le complexe racinaire d'un arbre permet d'ancrer les sols dans les fortes pentes évitant ainsi des phénomènes d'érosion ou de glissement de terrains. Sur notre territoire la plupart des pentes de la vallée sont boisées et ainsi protégées de l'érosion par les arbres.

À noter que les plantations monospécifiques d'arbres sur les pentes peuvent à l'inverse avoir un rôle contre-productif face aux phénomènes d'érosions. En effet, le système racinaire des arbres de la même espèce entre en compétition, et n'exploré pas l'ensemble des strates du sol. Des déchaussements, ou chablis, peuvent entraîner localement des parties de sol et causer de forts dégâts. La diversité arborée est donc indispensable.

## 7) L'arbre un acteur de l'économie locale

La filière bois est plus que jamais une filière économique d'avenir, produisant des matériaux biosourcés.

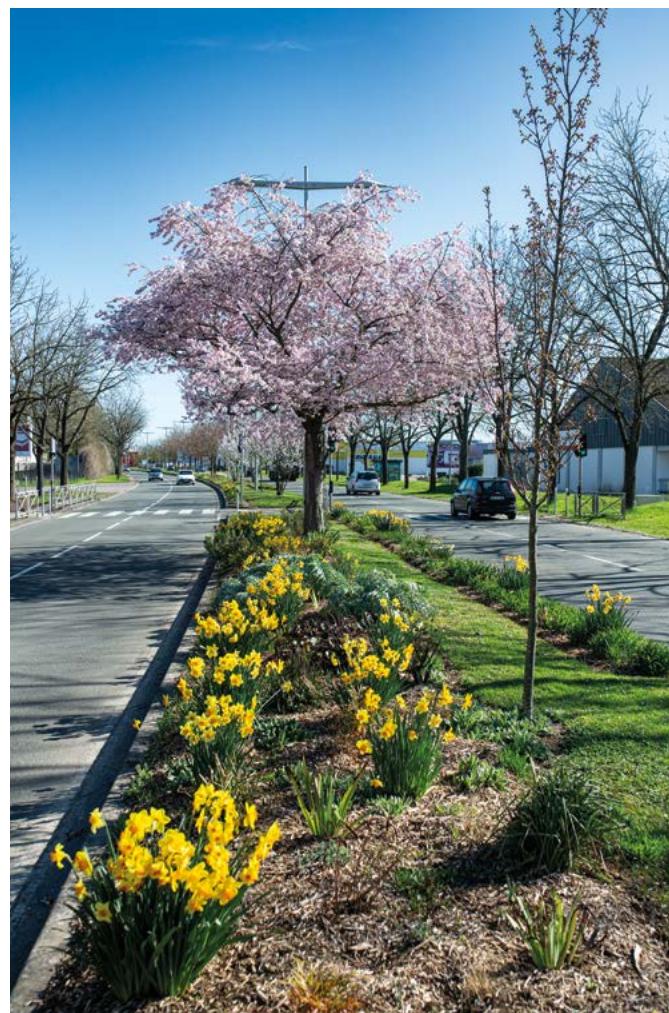
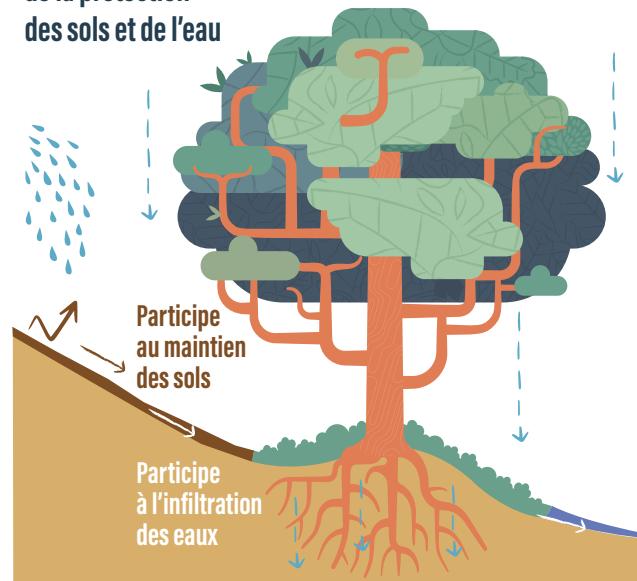
Sur notre territoire, nos forêts périurbaines sont gérées durablement. On coupe moitié moins que l'accroissement naturel de la forêt ce qui permet aux arbres de grossir et de laisser une quote-part du bois produit pour la faune, la flore, et le retour aux sols. Cependant, la partie exploitée permet d'alimenter la filière bois locale, soit en bois d'œuvre pour les plus belles grumes, soit en bois de chauffage, bûches ou plaquettes après déchiquetage.

L'arbre urbain, lorsqu'il a besoin d'être élagué ou coupé pour des raisons sanitaires, permet aussi la production de plaquettes de bois qui servent au paillage des massifs fleuris et arbustifs de la ville. Ceci permet une économie substantielle, évitant l'achat de plaquettes de bois, et permettant un retour au sol de la matière organique produite localement.

L'arbre est aussi un vecteur d'attractivité commerciale. En effet, une terrasse arborée permet une attractivité bien plus forte que tout système d'ombrière artificielle (par exemple terrasse de la place Mandle, terrasse du restaurant Terre et Mer, terrasse de la place Sepmanville, etc).

Une ville avec une canopée bien développée sera une ville toujours plus attractive. L'arbre en ville est un vecteur d'attractivité, et certains arbres deviennent des monuments attractifs à part entière (exemple du platane du parvis de la Cathédrale, ou de l'érable remarquable du Square Georges-Brassens). Les dimensions spectaculaires de certains arbres, l'implantation adaptée dans la ville et la diversité du patrimoine arboré sont les clefs d'une attractivité urbaine augmentée.

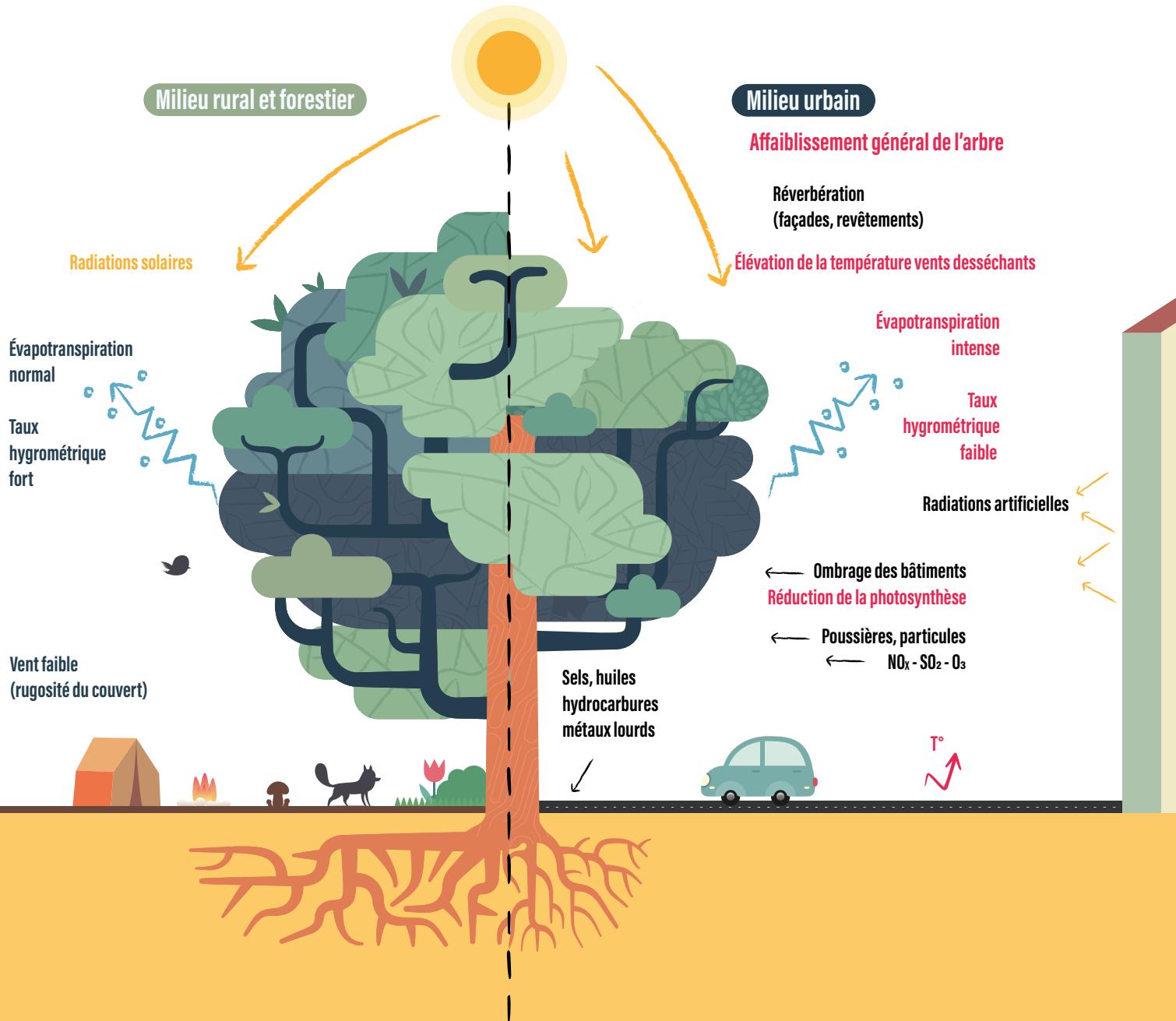
L'arbre au service de la protection des sols et de l'eau



Boulevard du 14 juillet

## 2.3 L'arbre en contexte urbain

Contrairement à son milieu naturel, l'arbre en ville évolue dans un milieu qui présente des contraintes à son développement en raison de nos activités et de nos pratiques parfois peu respectueuses. On évoque souvent la notion de cohabitation entre l'arbre et les bâtiments, les voiries, ou les réseaux.



L'imperméabilisation et le tassement des sols, la présence ou le développement de réseaux souterrains ou de l'éclairage public, des blessures provoquées involontairement lors de travaux, d'accident ou des atteintes volontaires, des actions de gestion hasardeuses ou inappropriées, le développement bâti sans précautions... sont autant « d'agressions

urbaines » faites aux arbres qui conduisent à écourter leur durée de vie.

Plus que jamais, les arbres en ville doivent être traités avec la plus grande précaution pour permettre un développement urbain tout en maintenant un patrimoine arboré sain et transmissible aux générations futures.

# 3

# L'arbre à Évreux



## 3.1 Le patrimoine arboré de la ville d'Évreux



Le patrimoine arboré sur la commune d'Évreux est très important. Les arbres sont présents en grand nombre dans les espaces naturels puisque sur les 1143 ha d'espaces naturels présents sur le territoire d'Évreux, 650 ha sont des massifs forestiers, des bois, des bosquets et des arbres en bordure de berge (ripisylve).

Les arbres sont également très présents dans l'espace public urbain, sous forme d'arbres isolés, de groupes d'arbres dans les parcs, d'arbres d'alignement en bordure de voirie. On estime la population de ces arbres dits « urbains » à près de 20 000 individus. L'identification de chaque arbre est en cours.

Enfin, l'arbre est présent dans les franges urbaines, les réserves foncières, les friches, les haies, les abords des réseaux routiers et des voies de chemins de fer, et dans les parcelles et jardins privés.

Ce patrimoine constitue une trame arborée verte que l'on perçoit immédiatement depuis les panoramas sur la ville. Il représente une canopée urbaine qui structure la ville et lui confère un paysage remarquable, une ambiance apaisée, un

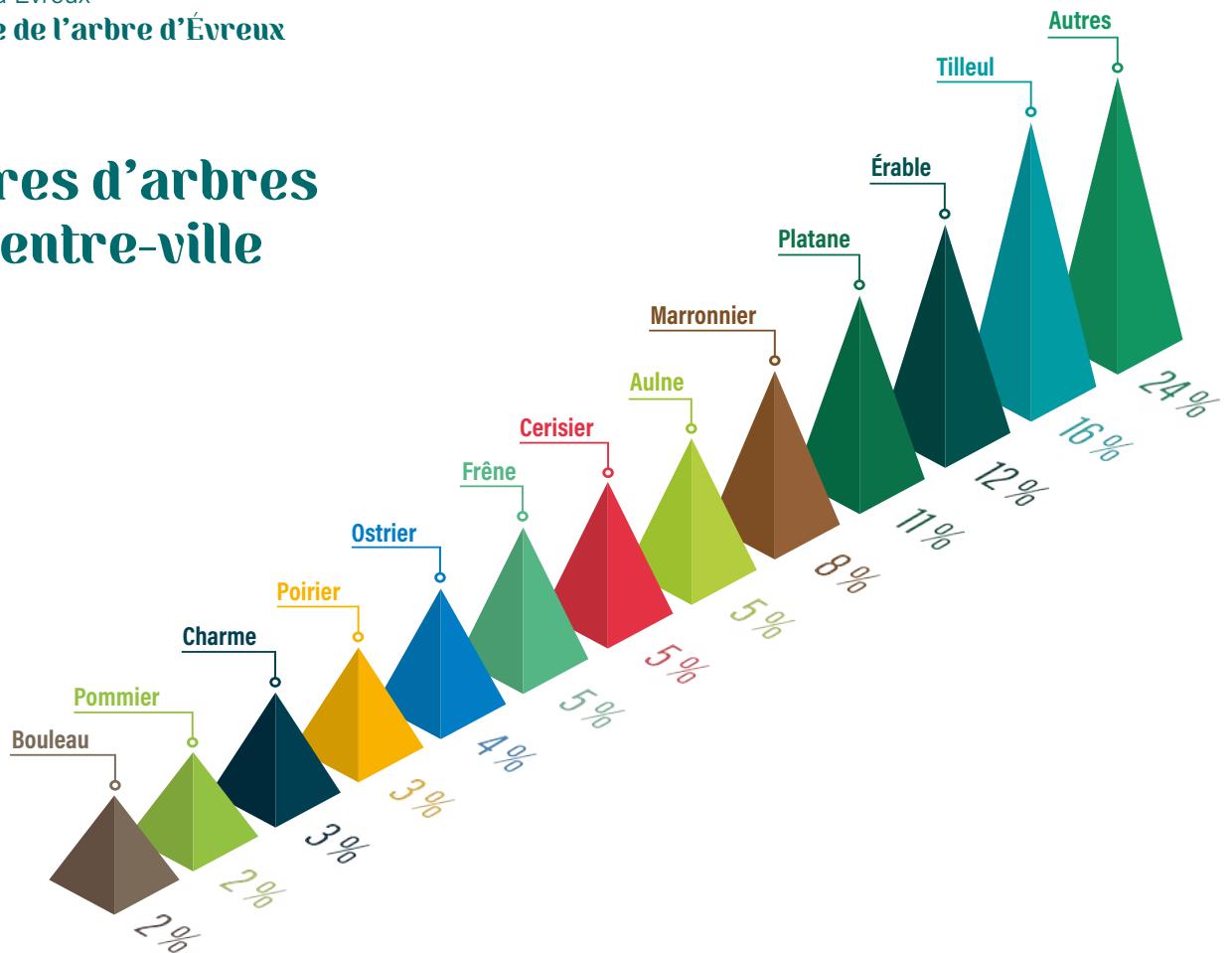
climat globalement préservé notamment lors des très fortes chaleurs.

Ce patrimoine est également très diversifié. Les massifs forestiers sont gérés de telle manière que la diversité des essences d'arbres est favorisée, avec une bonne proportion de mélange d'arbres feuillus et de conifères. Par le choix d'une gestion sylvicole douce et jardinée pratiquée à Évreux, toutes les classes d'âges sont représentées.

Cette diversité est encore plus largement présente dans l'espace urbain. Bien qu'historiquement le Platane, le Tilleul et le Marronnier ont été des essences largement plantées dans la ville, la gestion de ces dernières décennies a favorisé la diversité en essences feuillues, en conifères, et en essences horticoles et exotiques pour certaines, afin de créer des scènes paysagères nouvelles, ou pour mieux répondre à l'évolution du climat.

Sur le seul périmètre du centre-ville, on dénombre 76 genres d'arbres différents. Sur les 1464 arbres recensés sur ce quartier, on observe 16% de tilleuls, 12% d'érables, 11% de platanes, 8% de marronniers et ensuite beaucoup d'autres essences diverses.

## Genres d'arbres du centre-ville



## L'indice de canopée de la ville d'Évreux

La canopée correspond à l'étage supérieur des arbres: il s'agit de l'ensemble des couronnes feuillées (ou houppiers) de tous les arbres d'un territoire.

L'indice de canopée d'une ville représente le pourcentage de la surface occupée par cette canopée par rapport à la surface totale de la ville.

**L'indice de canopée actuel de la ville d'Évreux est de 42,8 %**, soit 1172 ha, comprenant les forêts, bois, bosquets, arbres isolés, arbustes de grand développement de plus de 1,5 m de hauteur. Cet indice est calculé à partir des données LIDAR.

Avec les projets engagés de reboisement et de plantation d'arbres en milieu urbain, l'indice de canopée de la ville d'Évreux atteindra 43,8 %.

La cible idéale de l'indice de canopée est de 40% selon les publications scientifiques les plus sérieuses menées par Américan forest afin de procurer un maximum de bénéfices pour la population en contexte urbain.

**La Ville d'Évreux cible un objectif de son indice de canopée de 45% au travers des engagements de la charte de l'arbre.**





Le patrimoine arboré d'Évreux comporte des arbres remarquables par leurs dimensions, leurs âges, et leurs implantations dans la ville. Citons par exemple, l'érable situé devant le théâtre d'Évreux classé arbre remarquable de France, le platane situé devant la façade ouest de la cathédrale, ou encore le séquoia géant du parc Saint-Louis.

Séquoia du jardin Botanique d'Évreux

## 3.2a La protection et la gestion du patrimoine arboré existant

### 1) La protection du patrimoine arboré

Le patrimoine arboré des bois et massifs forestiers d'Évreux est protégé à plusieurs titres. Les massifs forestiers sont classés en forêts de protection qui figurent le statut forestier des parcelles. Les bois et forêts ébroïciennes sont classés en Espace Boisé Classé (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La ville d'Évreux a identifié dès 2002 une liste d'arbres dit patrimoniaux afin de mieux les identifier et les préserver de toute action d'élagage sévère ou de coupe. Ces arbres doivent être préservés lors de projets urbains et de construction. Cette liste a été intégrée dans les annexes du règlement du PLUi d'Évreux Portes de Normandie (voir p.27 à 35).

En complément de cette liste constituant une partie du patrimoine arboré de la ville d'Évreux, le PLUi a intégré par voie de diverses modifications du document d'urbanisme, à la demande de propriétaires riverains ou de collectivité, 3 sites arborés et 2 arbres protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme :

- ▶ **La cité Lafayette, quartier Saint-Michel**
- ▶ **Les Loges, quartier Saint-Michel**
- ▶ **L'ancien hôpital américain, quartier Saint-Michel**
- ▶ **Arbre sur la parcelle AM559, quartier de Nétreville**
- ▶ **Arbre sur la parcelle BT 369, centre-ville**

Concernant les éléments naturels protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et figurant à l'annexe du règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ils sont soumis aux règles suivantes :

→ Les éléments identifiés sont à conserver ou à planter. Les symboles graphiques utilisés sur le plan de zonage

constituent un repérage et non une localisation exacte des arbres à conserver ou à créer.

→ Les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément doivent être obligatoirement précédés d'une déclaration préalable (Art R421-23 du code de l'urbanisme).

→ L'abattage d'un élément repéré peut être autorisé sous réserve d'une problématique de sécurité publique liée à l'état sanitaire du végétal concerné dont la preuve devra être apportée par le pétitionnaire.

→ Les accès aux propriétés doivent expressément prendre en compte la présence des arbres ou plantations existantes. Toutefois, s'il n'existe pas de solution alternatives, l'abattage devra être autorisé par le gestionnaire de la voirie et par l'intermédiaire d'une autorisation d'urbanisme.

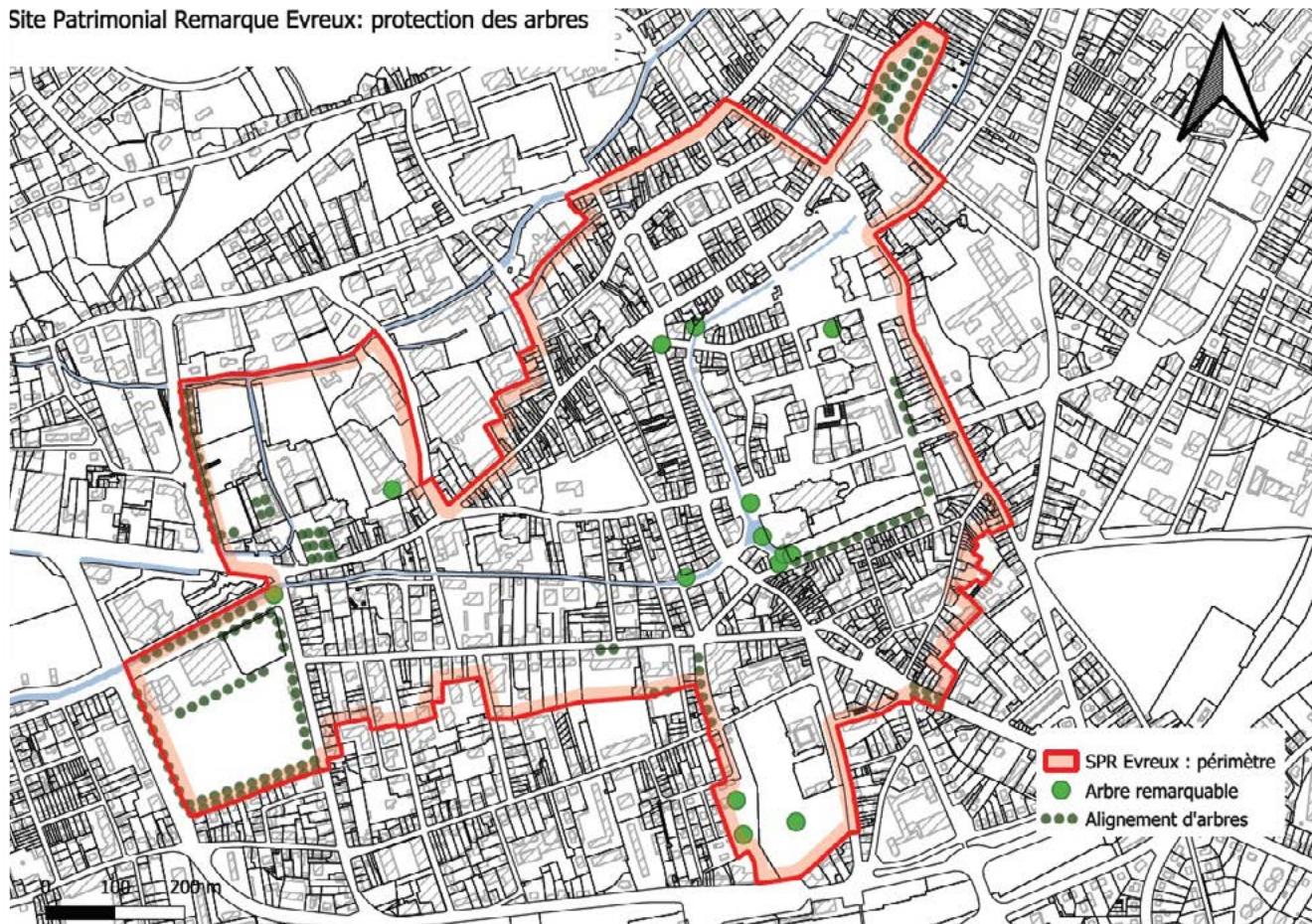
→ Lorsque des travaux concernant les équipements d'intérêt collectif ou de services publics nécessitent la suppression d'un élément repéré, l'abattage pourra être autorisé à la condition d'une replantation d'essences équivalentes à proximité du site afin de garantir la continuité écologique.

Le site patrimonial remarquable (SPR) de la ville d'Évreux (anciennement Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) recense des alignements d'arbres et des arbres isolés. Le règlement associé vient apporter une protection puisqu'il interdit l'abattage de ces arbres sauf en cas de nécessité liée à son état sanitaire. Les coupes d'entretien devront respecter la silhouette des arbres.

Les alignements d'arbres remarquables, repérés sur le plan, doivent également être préservés, en comblant les éventuelles trouées notamment liées aux abattages nécessités par le renouvellement sanitaire.

## Carte du SPR recensement des arbres et alignements :

Site Patrimonial Remarque Evreux: protection des arbres



La Ville d'Évreux a accentué les dispositifs de protection du patrimoine arboré par l'effort d'acquisition de parcelles boisées. Aujourd'hui, la plupart des ensembles boisés d'Évreux sont propriété de la commune permettant de pérenniser le foncier et la gestion.

Lorsque cela s'avère nécessaire, la Ville d'Évreux prend des dispositions complémentaires en faveur de la protection des arbres, comme des arrêtés municipaux interdisant la coupe d'arbres (exemple pour le site des Loges, ou de la Cité Lafayette protection au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme).

Enfin, chaque coupe d'arbre urbain ne peut être que validée par le Maire lui-même, sur proposition des services argumentant le risque sanitaire et sécuritaire.

Lorsqu'un enjeu fort est identifié localement, la collectivité travaille, dès la phase planification du territoire, à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLUi, à la préservation d'un ensemble paysager ou composantes naturelles (arbres isolés ou groupe d'arbres).

Dans la continuité de cette action, elle intervient par la suite, selon l'écriture du projet immobilier, auprès des aménageurs et lotisseurs dans le cadre de la rédaction des cahiers des charges propres aux opérations immobilières. Ces outils sous gestion privée ont avant tout une vertu pédagogique, visant à sensibiliser les promoteurs dès la phase conception, et les futurs acquéreurs, qui devront respecter les dispositions prises.

## Les arbres classés du centre-ville



Parvis de la Cathédrale  
**Platane à feuilles d'érable**  
*Platanus X acerifolia*



Jardin Botanique  
**Séquoia géant**  
*Sequoia gigantum*



Jardin Botanique  
**Charme commun**  
*Carpinus betulus*



Placette Oursel  
**Hêtre pleureur**  
*Fagus sylvatica 'Pendula'*



Rue du 7<sup>e</sup> chasseur  
**Orme de Sibérie**  
*Zelkova carpinifolia*



Rue du Docteur-Lerat  
**Tilleul à petites feuilles**  
*Tilia cordata*



Rue Arsène-Meunier  
**Séquoia géant**  
*Sequoia gigantum*



Rue Victor-Hugo  
**Platane à feuille d'érable**  
*Platanus X acerifolia*



Barreau Matmut  
**Chêne de l'Atlas**  
*Cedrus atlantica*



Jardin Botanique  
**MétaSéquoia du Sichuan**  
*Metasequoia glyptostroboides*



Jardin Botanique  
**Cerisier à fleurs**  
*Prunus serrulata*



Jardin Botanique  
**Érable plane**  
*Acer platanoides*



Rue Franklin-Delano-Roosevelt  
**Séquoia géant**  
*Sequoiadendron gigantum*



Parc Saint-Louis  
**Séquoia géant**  
*Sequoiadendron gigantum*



Square Georges-Brassens  
**Érable sycomore**  
*Acer pseudoplatanus*



Rue du Fer à Cheval  
**Chêne pédonculé**  
*Quercus robur*

## Les arbres classés de Nétreville

## Les arbres classés de Saint-Michel



Rue du Neubourg  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de Sacquenville  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Yser  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Yser  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Yser  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Yser  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Yser  
**Hêtre commun**  
*Fagus sylvatica*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Pin sylvestre**  
*Pinus sylvestris*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*

## Saint-Michel



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Pin sylvestre**  
*Pinus sylvestris*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue de l'Argonne  
**Pin sylvestre**  
*Pinus sylvestris*

## Saint-Michel



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Cité Lafayette  
**Pin sylvestre**  
*Pinus sylvestris*



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Cité Lafayette  
**Cèdre de l'Himalaya**  
*Cedrus deodara*



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Cité Lafayette  
**Pin sylvestre**  
*Pinus sylvestris*

## La Madeleine



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Parc de Trangis  
**Chêne pédonculé**  
*Quercus robur*



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Parc de Trangis  
**Châtaigner**  
*Castanea sativa*



Parc de Trangis  
**Tilleul à petites feuilles**  
*Tilia cordata*



Cité Lafayette  
**Chêne**  
*Quercus*



Rue Jean-Moulin  
**Cèdre de l'Himalaya**  
*Cedrus deodara*



Rue Pierre-Semard  
**Séquoia géant**  
*Sequoiadendron giganteum*

## Les arbres classés de Navarre



Square Harrouard  
**Frêne commun**  
*Fraxinus excelsior*



Square Harrouard  
**Sophora du Japon**  
*Sophora japonica*



Rue du Champ de course  
**Cyprès chauve**  
*Taxodium distichum*



Parc de Navarre  
**Platane à feuilles d'érable**  
*Platanus X acerifolia*



Parc de Navarre  
**Platane à feuilles d'érable**  
*Platanus X acerifolia*



Rue des Marronniers  
**Platane à feuilles d'érable**  
*Platanus X acerifolia*



Rue du Dr-Roux  
**Platane à feuilles d'érable**  
*Platanus X acerifolia*



Rue Jean-Bouin (Stade Jean Bouin)  
**Platane à feuilles d'érable**  
*Platanus X acerifolia*



Parc de l'Immaculée  
**Mélèze d'Europe**  
*Larix decidua*



Parc de l'Immaculée  
**Tilleul à petites feuilles**  
*Tilia cordata*



Parc de l'Immaculée  
**Tilleul à petites feuilles**  
*Tilia cordata*



Parc de l'Immaculée  
**Hêtre pourpre**  
*Fagus sylvatica 'Purpurea'*



Parc de l'Immaculée  
**Tilleul à petites feuilles**  
*Tilia cordata*



Hôpital de Navarre  
**Cèdre de l'Atlas**  
*Cedrus atlantica*



Hôpital de Navarre  
**Séquoia géant**  
*Sequoia giganteum*



Hôpital de Navarre  
**Cyprés**  
*Cupressus*

## 3.2b La gestion du patrimoine arboré



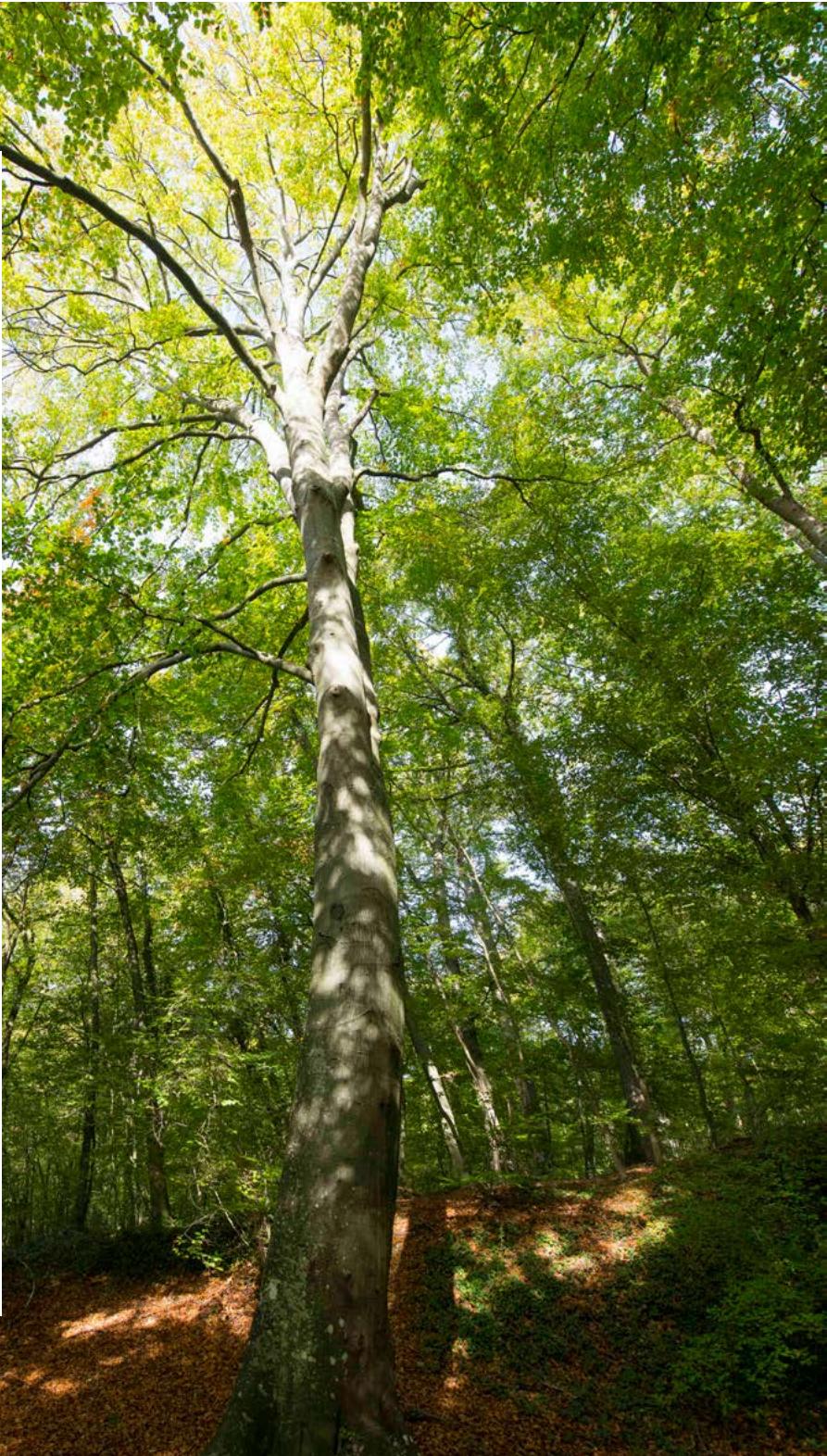
### La gestion des arbres en milieu naturel

La gestion de l'arbre dans les massifs forestiers communaux et les arbres dans les milieux naturels est encadrée par des plans de gestion.

Les bois et massifs forestiers communaux sont rattachés au régime forestier, et de ce fait, l'Office National des Forêts est ainsi désigné gestionnaire sylvicole des forêts communales ébroïciennes. Des documents d'aménagement forestiers (plans de gestion) sont élaborés pour une période de 20 ans. Ils planifient les interventions qui se déroulent chaque année sur le patrimoine arboré : les coupes d'éclaircies, les coupes de régénération, les travaux de dégagement, les plantations... Les prochains documents d'aménagements forestiers seront rédigés pour la période 2026-2046.

Les arbres présents dans les milieux naturels, autres que les bois et massifs rattachés au régime forestier, sont en majeure partie encadrés par des plans de gestion des milieux naturels qu'ils dépendent. Plan de gestion des coteaux, plan de gestion des bords de cours d'eau (ripisylve).

Quelques parcelles boisées privées à Évreux ne disposent pas de document de gestion en raison de leur faible superficie. Des actions de communication auprès de ces propriétaires de parcelles boisées seraient à conduire (voir engagement 21 : accroître les plans de gestion).





## La gestion des arbres en milieu urbain

La gestion des arbres urbains publics dépend de la direction Paysages, Nature et Espaces Verts. Une équipe de bûcherons élagueurs a été constituée immédiatement à la suite d'un accident mortel lié à la chute d'une grosse branche d'arbre survenu lors de la tempête de 1999, et aussi pouvoir intervenir rapidement sur des travaux ponctuels et anticiper la gestion du patrimoine arboré. D'abord constituée de jardiniers volontaires, cette équipe s'est professionnalisée au fil du temps avec l'embauche d'élagueurs grimpeurs et d'un encadrant technique spécialisé. Du matériel spécifique a été acquis permettant de traiter les interventions urgentes mais également d'effectuer toutes les interventions préventives. Seules les tailles architecturées, comme notamment les « tailles en rideau », sont effectuées par des entreprises externes, celles-ci nécessitant un matériel très spécifique. La direction réalise en régie les inventaires et diagnostics du patrimoine. Elle se fait aider dans cette tâche par des cabinets d'expertise dans des cas ponctuels.

La gestion préventive du patrimoine arboré urbain à Évreux est un axe majeur pour la préservation du patrimoine arboré et la bonne santé des arbres, et pour assurer un cadre de vie qualitatif et sécurisé de la ville.

En contexte urbain, la sécurité des usagers vis-à-vis des chutes d'arbres ou de branches est cruciale.

Cependant, la gestion préventive du patrimoine arboré ne doit pas s'orienter vers un excès d'intervention et notamment d'élagage.

Les interventions préventives effectuées par la ville sur les arbres visent à sécuriser le patrimoine arboré tout en respectant le plus possible la biologie de l'arbre. Un arbre n'a pas besoin d'être taillé ou d'être élagué pour s'épanouir pleinement. Les arbres s'élaguent eux-mêmes en faisant déplier ses branches qui ne lui sont plus essentielles.

Les tailles et les élagages sont donc limités et réservés aux stricts besoins de sécurité, ou pour respecter une bonne cohabitation de l'arbre dans son contexte urbain (avec le bâti ou les réseaux aériens principalement). Quelques tailles répondent à un schéma esthétique et paysager particulier, choisi dès les premières années de la vie de l'arbre (tailles dites architecturées ou traitement d'arbres en têtard répondant à un fonctionnement écologique et paysager bien défini).

Un guide de la taille des arbres est joint en fin de document. Il permet de comprendre les typologies de tailles en fonction des besoins très spécifiques. Il permet également d'orienter les choix pour s'engager sur la taille **la plus raisonnée possible** qui sera garante d'économie et permettra d'assurer la pérennité de l'arbre.

## 3.3 Le renouvellement du patrimoine

L'arbre est un être vivant, qui naît, se développe et meurt. Cette dynamique évolutive naturelle est accélérée en milieu urbain par un plus fort besoin de renouvellement en raison de la plus courte durée de vie des arbres, en raison des accidents, des blessures ou du besoin de sécuriser totalement les lieux publics.

Le renouvellement du patrimoine arboré est nécessaire et la ville d'Évreux met en œuvre un **renouvellement dynamique** impliquant les agents et le public, notamment les scolaires lorsque cela est possible. Ce renouvellement est également co-porté par l'Office National des Forêts, notre gestionnaire sylvicole pour les massifs forestiers communaux qui sont rattachés au régime forestier, et par réseau Haie Normandie pour les arbres de haies.

La ville d'Évreux plante en moyenne plus d'une centaine d'arbres urbains par an avec ses équipes de jardiniers et suivant scrupuleusement les règles de l'art. Ce sont généralement des renouvellements d'arbres sur les espaces verts communaux (parcs, squares, espaces verts intra quartiers) et parfois des plantations nouvelles de vergers ou d'arbres d'alignement.

Dans les milieux naturels, le renouvellement forestier se réalise, dès que possible, par régénération naturelle qui offre de meilleures garanties de reprise et d'adaptation des essences au milieu forestier et au changement climatique. Dans certains cas, des plantations d'arbres à partir de plants à racines nues sont réalisées.

Des actions de plantations d'arbres de haies bocagères, ou dans d'autres milieux naturels (par exemple en zones humides) sont également pratiquées dans le cadre de programmes spécifiques.

Enfin, les plantations d'arbres urbains, isolés ou en alignements sont tous les ans réalisées dans le cadre de projets d'aménagements neufs (aménagement de rues, de places, de nouveaux parcs et squares, d'abords d'équipements publics, etc). Ces travaux sont généralement réalisés par des entreprises d'espaces verts selon les directives municipales. Le nombre d'arbres plantés varie selon les années mais généralement autour d'une centaine d'arbres urbains de hautes tiges est plantée par an, en plus des actions de plantation par les jardiniers.



Plantations hivernales d'arbres avec les scolaires et les jardiniers (hiver 2024)



Plantation d'un Chêne chevelu de forte section 40/45 (projet d'aménagement square DELAUNAY 2025)



Évreux Portes de Normandie engage aussi des actions de renouvellement du patrimoine arboré ou des plantations nouvelles sur le territoire de la ville d'Évreux sur les sites gérés par l'EPCI et dans le cadre de projets neufs financés et/ou portés par l'agglomération.

Au-delà des espaces publics, des plantations d'arbres sont réalisées en parcelles privées et notamment la ville exige, au travers de son PLUi-HD, la plantation dans le cadre de projets immobiliers neufs, selon la destination des projets :

*Un cahier de plantation est joint enfin de document. Il précise les bons réflexes à prendre lors d'un projet de plantation.*

ZONES DU PLUi		RÈGLE APPLICABLE
<b>UAa et UAp</b>		Les espaces verts devront planter à raison d'un arbre de haute tige au minimum pour 100 m <sup>2</sup> de pleine terre, à l'exclusion des surfaces utilisées par l'assainissement individuel.
<b>UAb et UAc</b>		Les espaces verts devront planter à raison d'un arbre de haute tige au minimum pour 200 m <sup>2</sup> de pleine terre, à l'exclusion des surfaces utilisées par l'assainissement individuel.
<b>UBa et UBm</b>		Les espaces verts devront planter à raison d'un arbre de haute tige au minimum pour 200 m <sup>2</sup> de pleine terre, à l'exclusion des surfaces utilisées par l'assainissement individuel.
<b>UBb et UBC</b>		Les espaces verts devront planter à raison d'un arbre de haute tige au minimum pour 400 m <sup>2</sup> de pleine terre, à l'exclusion des surfaces utilisées par l'assainissement individuel.
<b>UH</b>		Les espaces verts devront planter à raison d'un arbre de haute tige au minimum pour 400 m <sup>2</sup> de pleine terre, à l'exclusion des surfaces utilisées par l'assainissement individuel.
<b>UR</b>		Les espaces verts devront planter à raison d'un arbre de haute tige au minimum pour 200 m <sup>2</sup> de pleine terre.
<b>UX</b>		Les espaces verts devront planter à raison d'un arbre de haute tige au minimum pour 150 m <sup>2</sup> de pleine terre, à l'exclusion des surfaces utilisées par l'assainissement individuel.
<b>AU</b>		Les espaces verts devront planter à raison d'un arbre de haute tige par tranche de 500 m <sup>2</sup> de l'unité foncière.

## 3.4 La gestion du risque de chute d'arbres ou de branches

La présence d'un arbre peut entraîner un risque de chute de branches ou de l'arbre lui-même pouvant générer un accident plus fréquent dans un contexte urbain. La gestion de ce risque à Évreux fait partie du quotidien de nombreux professionnels : services espaces verts, arboristes, services routiers, gestionnaires de réseaux électriques, gestionnaires de bâtiments...

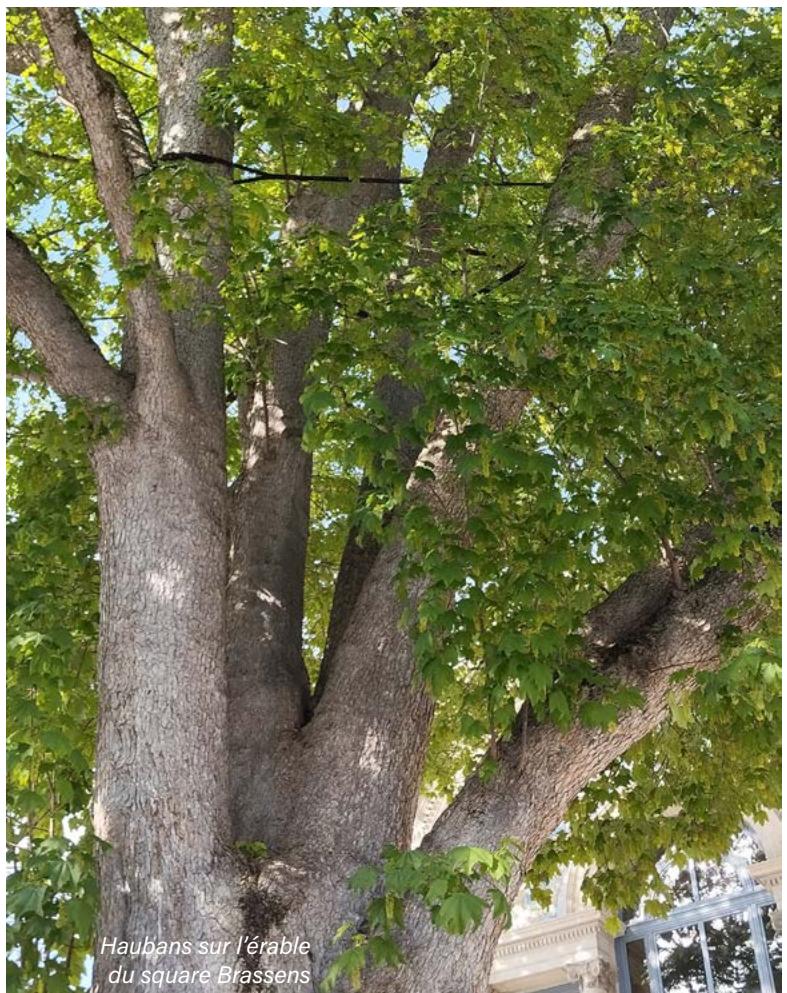
Le risque est mesuré par ces professionnels en observant la taille de l'arbre, l'état de résistance mécanique de son bois, son état phytosanitaire et globalement sa vigueur, son implantation dans la ville.

Dans certains cas, d'autres techniques pour mesurer la résistance de l'arbre sont employées. La ville fait recours à des cabinets spécialisés pour accroître l'analyse des arbres les plus imposants.

Une fois le diagnostic réalisé et si un risque trop important est avéré, une décision sera alors prise pour intervenir sur l'arbre, soit en pratiquant une opération d'élagage pour décharger le poids des branches, soit en installant des dispositifs de retenue de branches (pose de haubans ou étais).

Si aucune technique ne peut être mise en œuvre et si le risque d'accident est avéré, il est proposé au Maire l'abattage de l'arbre. Le Maire est le seul à prendre la décision d'abattre un arbre sur arguments d'experts.

Un arbre qui penche ou qui possède une très grosse branche en surplomb ne signifie pas qu'il est automatiquement dangereux. En effet, l'arbre génère du **bois de réaction** pour résister à la chute. Tailler par excès de prudence peut générer la mort de l'arbre ou engendrer une instabilité plus importante.



## 3.5 L'arbre en situation de travaux

En contexte urbain des travaux ont lieu quotidiennement sur le bâti, les différents réseaux, la voirie, les berges du cours d'eau... Durant ces interventions de travaux, qu'elles soient programmées ou urgentes, des prescriptions pour protéger les arbres sont à respecter scrupuleusement. Les dispositions qui sont appliquées sur le territoire de la ville d'Évreux sont les suivantes :

### 1) Les prescriptions qui s'appliquent aux entreprises et services internes

Toute intervention à proximité d'un arbre oblige la mise en place de mesures de protection, à savoir :

- Aucune tranchée à moins de 2m du tronc d'un arbre. Si l'espace urbain le permet, il est recommandé de positionner la tranchée au-delà de l'aplomb de l'extrémité de la couronne des branches de l'arbre (ce qui correspond généralement à l'emprise du système racinaire).
- Aucun stockage de matériaux ou de fournitures aux pieds des arbres et à moins de 2m du tronc.
- Aucune circulation d'engins, ni stationnement d'engins, à moins de 2m du tronc des arbres,
- Mettre en place une protection physique des arbres situés dans le périmètre des travaux. On entend par périmètre l'emprise du chantier mais également l'emprise de la zone d'évolution des engins. Cette protection sera réalisée sur 2m de hauteur le long du tronc. Elle peut être réalisée avec de la gaine pour réseaux enterrés (type gaine TPC) ou un bardage en bois sur clôture indépendante. Elle doit être suffisamment visible et dissuasive pour les conducteurs d'engins.
- Aucune intervention sur les branches basses des arbres situés dans l'emprise des travaux. En cas de problématique, notamment pour l'évolution des engins de chantier, il sera nécessaire de prendre contact avec un technicien du service Espaces Verts de la ville d'Évreux pour envisager une taille de branches ou une organisation de chantier différente.

En cas de difficulté de mise en œuvre de ces prescriptions, un rendez-vous avec un technicien du service Espaces Verts de la ville d'Évreux sera obligatoire avant tout commencement de travaux.

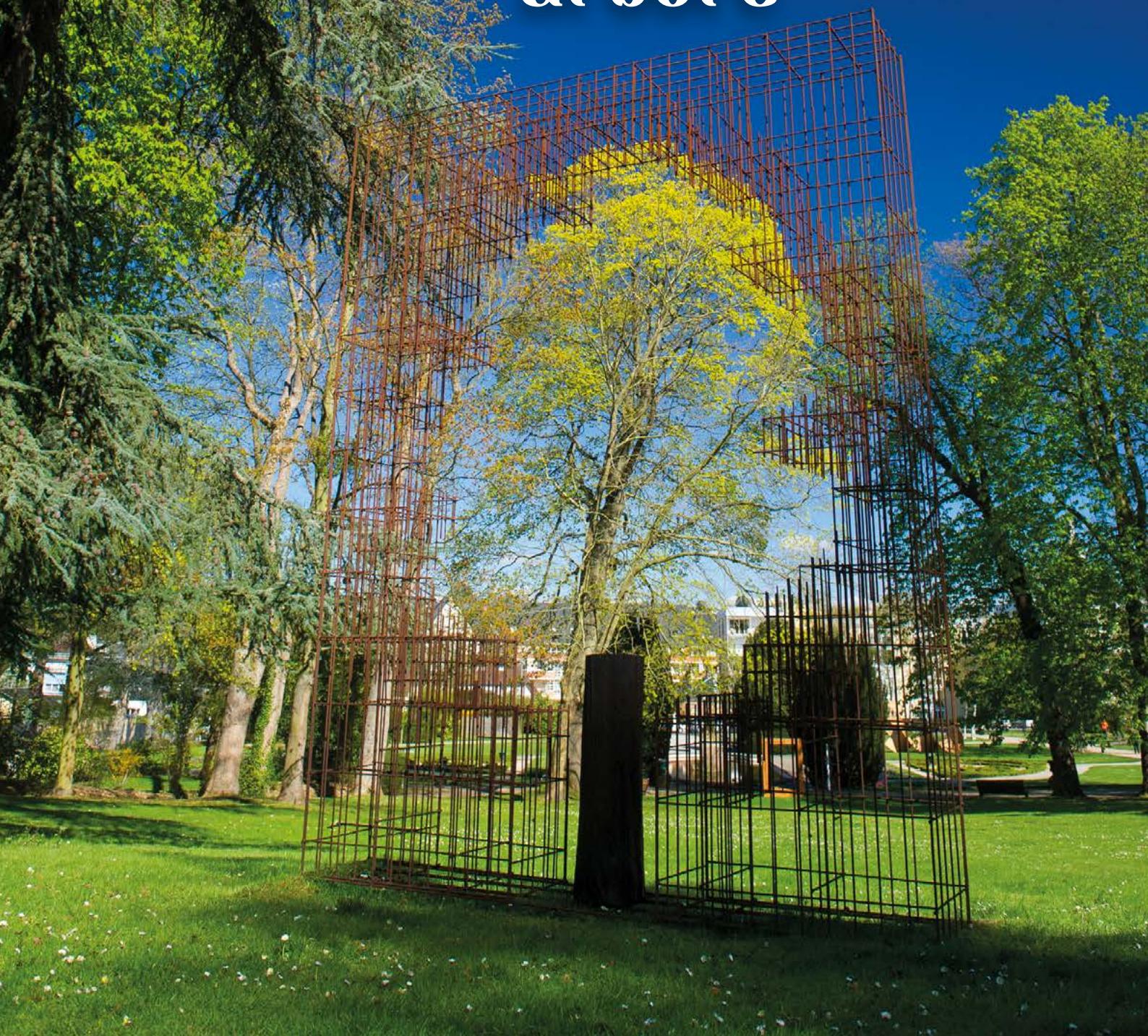
### 2) Conseils aux différents publics

Les prescriptions décrites dans le paragraphe précédent peuvent être reprises pour les travaux situés dans les parcelles privées. Dans tous les cas, la prise en compte des arbres dans les projets d'aménagement privés doit être faite dès la genèse du projet. Il faut prendre en compte l'arbre dans toutes ses dimensions, partie aérienne et surtout son système racinaire avant d'implanter son projet de travaux. À noter qu'un arbre supporte très mal le tassement du sol au niveau de ses racines, il supporte tout aussi difficilement la minéralisation ou le changement de condition d'alimentation en eau ou d'ensoleillement. Les critères de vie d'un arbre doivent donc être pris en conscience avant le déclenchement des travaux.



Q

# Les dispositifs existants de protection du patrimoine arbore



La réglementation sur les arbres dans le domaine privé est encadrée, d'une part, par le code rural et de la pêche maritime avec les articles L201-1, L411-28, R126-33, R126-38, D161-14 et D161-22 à 24.

Et, d'autre part, par le code civil avec :

**Article 553 :** Toute plantation sur un terrain est considérée comme un bien appartenant au propriétaire de ce dernier.

**Article 670 :** Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie, tout comme ceux plantés sur la ligne séparative. Lorsqu'ils meurent ou lorsqu'ils sont coupés, ils sont partagés par moitié.

**Article 671 :**

- ▶ Toute plantation de moins de 2 mètres doit se faire à minimum 0,50 mètres de la limite séparative.
- ▶ Toute plantation de plus de 2 mètres (au moment de la plantation ou à l'âge adulte) doit se faire à plus de 2 mètres de la limite séparative.
- ▶ Les végétaux en espalier peuvent être plantés de chaque côté d'un mur mitoyen tant qu'ils ne dépassent pas la crête de ce dernier
- ▶ Si le mur n'est pas mitoyen, seul le propriétaire peut y adosser des végétaux en espalier.

**Article 672 :** Si un arbre est planté à une distance inférieure à la distance légale, le voisin peut exiger qu'il soit arraché si moins de 0,50 mètres ou réduit à la hauteur réglementaire si moins de 2 mètres sauf cas particuliers (exemple : prescription trentenaire, si l'arbre a plus de trente ans).

**Article 673 :**

- ▶ Le voisin peut contraindre à couper les branches qui empiètent sur sa parcelle.
- ▶ Les fruits tombés naturellement de ces dernières lui appartiennent.
- ▶ Il a le droit de couper les racines qui empiètent sur sa propriété tant que cela ne nuit pas à l'arbre.

**Le code du patrimoine** avec une zone de protection de 500m autour d'un monument historique où tout abattage (ou déboisement) est soumis à autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France ou du Préfet.

**Le code de l'urbanisme** par l'intermédiaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) qui permet la préservation d'arbres remarquables ou d'ensembles permettant un zonage spécifique de protection. Les Espaces Boisés Classés (EBC) permettent de classer les bois, forêt, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement à protéger ou à créer. Toute intervention en abattage ou élagage est interdite, sauf autorisation expresse de la collectivité.

**Le site patrimonial remarquable de la ville d'Évreux (SPR)** qui, dans son règlement, apporte une protection aux arbres isolés et alignements d'arbres.

## Quel risque encourt un habitant sur un abattage ou un élagage sévère d'un arbre protégé ?

Vous pourriez avoir le réflexe de penser qu'abattre un arbre sur votre terrain est une décision qui vous revient.

Certains arbres ne peuvent en effet pas être coupés en raison de leur taille et de leur âge. Plus exactement, vous devez demander une autorisation à votre mairie si le tronc de l'arbre que vous souhaitez abattre mesure au moins 70 cm de circonférence et 1,50 m de hauteur au minimum. Une autorisation est aussi requise s'il a plus de 30 ans.

En outre, l'emplacement de l'arbre peut nécessiter une autorisation d'abattage. C'est le cas par exemple dans le périmètre délimité des abords des monuments historiques de la ville d'Évreux.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal restreint l'abattage des arbres dans certaines zones (EBC et zones protégées au titre de l'article L151-23 du code de l'Urbanisme).

Abattre un arbre n'est pas non plus toujours possible s'il est protégé. Si c'est le cas de l'arbre que **vous vous apprêtez à couper**, vous devez obtenir une autorisation administrative avant de l'abattre.

Une période d'abattage des arbres se doit aussi d'être respectée. **Entre le 15 mars et le 15 août**, il n'est en effet pas autorisé de couper un arbre afin de ne pas déranger la biodiversité et les oiseaux.

## Vous risquez des amendes et une peine de prison si vous ne respectez pas ces règles

Des amendes sont en effet prévues aux articles L.480-1 à L.480-9 et L.341-19 du Code de l'urbanisme. Abattre un arbre sans autorisation vous expose ainsi à une amende comprise, par principe, entre **1200 € et 300 000 €**. Et si l'arbre coupé sans autorisation était protégé, alors vous risquez **150 000 € d'amende et trois ans d'emprisonnement**.

Le même raisonnement s'applique aux personnes qui couperaient un arbre sur pied en forêt sans autorisation. Dans ce cas, la sanction est de trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

A large tree with bright yellow autumn leaves in a forest setting. The tree is the central focus, with its branches spreading outwards. The background is filled with darker green and yellow leaves, suggesting a dense forest. The lighting is bright, highlighting the yellow leaves of the central tree.

5

Les 36 engagements  
de la ville d'Évreux  
en faveur des arbres

# Axe 1

## Améliorer la connaissance du patrimoine arboré

### Engagement 1

Inventorier 100% du patrimoine arboré public (arbres isolés, arbres d'alignement, haies bocagères, bosquets et bois, ripisylve).

### Engagement 2

Engager un inventaire du patrimoine arboré privé, notamment :

- Inventorier 100% du patrimoine arboré des bailleurs.
- Assurer une veille régulière du patrimoine arboré remarquable implanté en domaine privé et inclure de nouveaux arbres en fonction de leur croissance ou de l'évolution des parcelles permettant une mise en valeur plus importante des arbres.

- Inventorier le patrimoine arboré privé à partir de la base de donnée des permis de construire ou d'aménager.

### Engagement 3

Poursuivre et engager des études qualitatives pour connaître l'état sanitaire du patrimoine.

### Engagement 4

Contribuer aux observatoires du patrimoine arboré, notamment sur les thèmes suivants :

- L'arbre urbain,
- La forêt,
- La haie,
- La santé des arbres,
- L'adaptation des arbres aux changements climatiques.

# Axe 2

## Renforcer les dispositifs de protection des arbres

### Engagement 5

Renforcer les mesures de protections existantes dans les documents d'urbanisme.

### Engagement 6

Établir par arrêté municipal un statut de protection des arbres plantés dans le cadre des prescriptions des permis de construire ou d'aménager afin d'assurer la pérennité du patrimoine et préparer l'avenir de la canopée urbaine d'Évreux.

### Engagement 7

Renforcer la liste des arbres et des haies remarquables et leur attribuer un statut de protection dans les documents d'urbanisme.

### Engagement 8

Pérenniser le principe que seul le Maire à pouvoir de décider l'abattage d'un arbre public ou d'un arbre privé classé.

### Engagement 9

Prendre en compte les arbres existants dès l'élaboration des programmes ou des projets d'aménagement, et les considérer comme un patrimoine vivant à intégrer dans le projet et à protéger dans les phases de travaux.

### Engagement 10

Estimer la valeur des arbres selon Le barème de l'arbre VIE (Valeur Intégrale Évaluée d'un arbre). Ce barème permet l'évaluation de la valeur réelle d'une arbre, exprimée en euros. Dans le cadre de projets ou en cas d'intention de travaux à proximité des arbres existants, VIE fournit des indicateurs pour organiser leur protection. Ce barème est accessible librement et gratuitement sur le site internet [www.baremedelarbre.com](http://www.baremedelarbre.com).

### Engagement 11

Appliquer le Barème d'Évaluation des Dégâts (BED) causés à un arbre du domaine privé et public de la collectivité. Ce barème s'exprime en un pourcentage de la valeur VIE de l'arbre. Il permet en cas de dommages occasionnés à un arbre de mesurer le préjudice pour éventuellement demander un dédommagement. Ce barème prend en compte non seulement des conséquences directes des dégâts mais également des conséquences sur son avenir. Elle ne permet cependant pas d'estimer des dégâts datant de plus de 6 mois. Tout comme le barème VIE, le barème BED est disponible sur le site internet [www.baremedelarbre.com](http://www.baremedelarbre.com).

# Axe 3

## Régénérer et accroître le patrimoine



### Engagement 12

Développer les « arbres de pluie » : aménagements de pieds d'arbres permettant de collecter et de diriger les eaux pluviales aux pieds des arbres au profit de leur croissance et de la végétation présente autour du pied des arbres.

### Engagement 13

Régénérer les sols, notamment au pied des arbres.

### Engagement 14

Accroître la « trame brune urbaine » en multipliant les espaces de pleine terre au pied des arbres.

### Engagement 15

Protéger les sols forestiers et les sols des milieux naturels où ils se trouvent, y compris en évitant tous les travaux générateurs de tassements des sols ou d'atteinte au bon fonctionnement d'un sol vivant.

### Engagement 16

Développer la canopée urbaine sur la base des travaux de la Trame Verte, Bleue et noire d'EPN en :

- ▷ Engageant un programme dynamique de plantations d'arbres et d'arbustes.
- ▷ En déployant, dès que possible, des haies bocagères ou des haies structurantes à base de végétaux locaux.

### Engagement 17

Planter au minimum 2 arbres pour tout arbre abattu ou transplanté.

### Engagement 18

Replanter le double du linéaire de haies bocagères fonctionnelles qui auraient été abattues, ou maltraitées, conduisant à leur dépérissement.



### Engagement 19

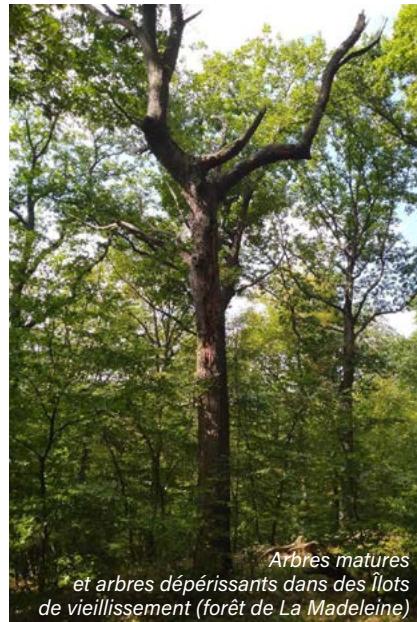
Diversifier la palette végétale par des expérimentations de plantations d'arbres de nouvelles espèces adaptées au changement climatique, en dehors de tous les sites à fort enjeu écologique qui profitent déjà de principes de conservation et de développement des espèces locales.

### Engagement 20

Diversifier les classes d'âge et planter des arbres sans attendre la mortalité du patrimoine existant. Mettre en œuvre des techniques de plantations « sous couvert » d'arbres matures.

### Engagement 21

Augmenter les îlots de vieillissement d'arbres au travers des orientations des plans de gestion.



### Engagement 22

Accroître les plans de gestion sur les espaces boisés qui en ne seraient pas encore dotés.

### Engagement 23

Ne pas prélever plus de 50% de l'accroissement naturel des bois et forêts publiques pour permettre de capitaliser du bois sur pied (obtention d'arbres de plus gros diamètres), permettre de laisser croître des îlots de vieillissement, et garantir un retour de matière organique au sol forestier.

### Engagement 24

Accroître le plus possible les arbres en forme de port libre, à l'exception des secteurs historiques comportant une taille architecturée.

### Engagement 25

Développer les arbres taillés en têtards dans les secteurs les plus humides de la vallée.

### Engagement 26

Favoriser les techniques sylvicoles jardinées et la régénération naturelle.

### Engagement 27

Intégrer l'objectif de plantation et de préservation des arbres et des espaces verts au plan « modes doux ».

### Engagement 28

Penser la seconde vie de l'arbre.

### Engagement 29

Accompagner au maximum les arbres dans leur fin de vie. Tout en ayant une vision sécuritaire des lieux publics. Différentes formes d'accompagnement peuvent être mises en œuvre et expliquées au public.





# Axe 4

## Informer et mobiliser tous les acteurs

### Engagement 30

Développer nos partenariats pour envisager une production locale de plants (contrat de pépinière) et de collectes de banques de graines comme cela est déjà le cas pour les collectes de glands de chêne chevelu en forêt de La Madeleine.

### Engagement 31

Poursuivre et accroître les actions de plantations d'arbres avec le public (scolaires et habitants).

### Engagement 32

Encourager toutes les initiatives locales en faveur de l'arbre (vergers, forêts ou haies nourricières, forêts jardins, arbres utilisés pour la vannerie ou l'agroforesterie, systèmes arborés pour la production de plaquettes...).

### Engagement 33

Diffuser au public régulièrement toutes les actions et informations sur l'évolution du patrimoine arboré d'Évreux.

### Engagement 34

Former le public et les agents de la collectivité au travers de cessions pédagogiques, de chantiers participatifs, d'actions d'apprentissage, d'échanges techniques avec les entreprises, porteurs de projets ou maître d'œuvre.

### Engagement 35

Promouvoir les techniques de taille raisonnée.

### Engagement 36

Renforcer la présence de l'arbre et de ses services dans le Plan Climat Air Énergie Territorial.



# Cahier de plantation

Ce cahier est destiné à toute personne désireuse de planter des arbres.

Avant d'acquérir un arbre pour le planter, il est primordial d'avoir un temps de réflexion pour bien

définir son implantation sur la parcelle (proximité du bâti, l'ensoleillement, l'espace nécessaire pour le développement racinaire et les branches, la chute des feuilles ou des fruits, etc).

## Faire les bons choix pour réussir sa plantation

**1) S'imaginer l'arbre à taille adulte**, par exemple dans le cas d'un espace vert de 200 m<sup>2</sup> entouré par des habitations, il sera peu judicieux de choisir un arbre atteignant les 20 m de hauteur à taille adulte qui va finir par occuper l'intégralité de l'espace et provoquer une gêne au niveau luminosité ou un sentiment d'insécurité. Se demander jusqu'à quelle hauteur nous souhaitons le voir pousser.

**2) Choisir l'essence d'arbre adaptée en fonction de l'espace** qui lui est destiné et le type de sol. Pour ce faire vous pouvez vous appuyer sur la liste fournie en annexe regroupant des

**3) Choisir le conditionnement adapté.**

### En racines nues

Pour des arbres ayant une force (circonférence de l'arbre à 1 mètre du sol pour les arbres tiges ou hauteur pour les conifères et cépées) inférieure à 16/18 cm.

Avantages	Inconvénients
<p>Coût de l'arbre le moins cher.</p> <p>Permet de contrôler la qualité des racines et de les tailler proprement avant la mise en terre.</p>	<p>La période de plantation est courte, elle s'étend de début novembre à mi-mars, avec une préférence pour la plantation d'automne.</p> <p>Les arbres doivent être vite plantés ou mis en jauge en attendant la plantation pour éviter le dessèchement des racines.</p> <p>Les conifères, et les arbres persistants sont rarement trouvables dans ce mode de conditionnement.</p> <p>Pralinage des racines recommandé.</p>

### En motte

Pour les forces allant de 16/18 cm et au-delà.

Avantages	Inconvénients
<p>La terre autour des racines protège du dessèchement et offre de meilleures garanties de reprise.</p> <p>La période de plantation est plus large que pour les racines nues, elle s'étend de début octobre à fin avril bien qu'il reste conseillé de planter pendant la période automnale.</p>	<p>Plus coûteux que le conditionnement en racines nues.</p> <p>Pas contrôle de l'état des racines.</p> <p>Il est important de s'assurer que le sujet ait été transplanté en pépinière tous les 2-3 ans de façon à ce que le chevelu racinaire reste concentré à l'intérieur de la motte.</p> <p>Le sujet est plus lourd en raison de la motte de terre et parfois nécessite des moyens de levage.</p>

**En conteneur**

L'arbre est élevé dans un contenant de différente taille et peut être planté à tout moment.

Avantages	Inconvénients
<p>Plus de période de plantation bien qu'il reste toujours conseillé de privilégier la saison automnale.</p> <p>La plantation est simplifiée.</p>	<p>La plante a pu amorcer un phénomène de chignon racinaire (les racines tournent à l'intérieur du pot) ce qui pourra provoquer un faible enracinement de l'arbre, une croissance faible et un possible étranglement des racines.</p> <p>La plante ayant reçu un arrosage très régulier par un système de goutte à goutte demandera à être plus régulièrement suivie en arrosage les premières années.</p> <p>L'arbre ayant poussé dans un sol artificiel, son implantation pourra être plus longue que pour les autres modes de conditionnements. Plus coûteux à l'achat.</p>

**4) La Période de plantation**

Le choix de la période de plantation est crucial pour permettre une bonne reprise de l'arbre. La période de plantation optimale, quelque soit le conditionnement, reste l'automne ce qui permet à l'arbre de développer son système racinaire durant l'hiver, ce qui l'aide à moins souffrir de la transplantation. Dans tous les cas, il est déconseillé de ne plus planter d'arbres après la

fin du mois de mars.

De la même manière, il est conseillé de planter lorsque le sol est frais et légèrement humide. Il faut éviter les périodes très pluvieuses, un sol lourd et humide sera difficile à travailler et fera des dégâts aux racines. Les périodes de gel sont à éviter.

# Adopter les bonnes techniques de plantation

## La plantation d'un arbre peut se diviser en 7 étapes :

### 1) Réaliser une fosse de plantation

Cette étape est indispensable en milieu urbain où dans toute situation où le sol est pauvre ou qu'il a subi des remblais. Elle consiste à réaliser un trou d'environ 1m<sup>2</sup> en surface sur 1m à 1,50m de profondeur. Le déblai sera évacué et remplacé par un mélange terre pierre composé de 40 % de terre végétale et de 60 % de pierres comprise entre 20 et 40 mm. Ce mélange va permettre de fournir à l'arbre un espace où ses racines vont pouvoir se développer correctement, de dimension la terre végétale et les pierres vont former un ensemble portant évitant ainsi le tassemement du sol dû au piétinement et à la circulation. Cette intervention ne doit pas se faire lorsque les sols sont saturés en eau ou lors de fort épisode pluvieux car cela aurait tendance à asphyxier ce milieu. La fosse de plantation sera ensuite tassée sans excès.

### 2) Réaliser le trou de plantation

Le trou de plantation sera effectué au moment de la mise en place de l'arbre et devra être 1/3 plus grand que le volume racinaire, ou que la motte ou le conteneur.

### 3) Tailler avant de planter

Il est nécessaire de tailler légèrement pour équilibrer le volume aérien avec le volume racinaire. Pour les racines nues, il sera également possible de tailler proprement les racines abîmées ou mortes.

### 4) Positionner correctement l'arbre et remblayer

Il faut veiller absolument à positionner l'arbre dans le trou de plantation en prenant soin de ne pas enterrer le collet de l'arbre, ni de trop le ressortir.

Le trou sera ensuite rebouché progressivement en prenant soin de tasser la terre autour des racines de façon à faciliter l'installation des racines. Pour les racines nues, il faudra idéalement réaliser un

pralinage qui est un mélange de terre, d'eau et de matière organique (fumier de cheval, bouse de vache,...) sous la forme d'une boue dans laquelle nous plongerons les racines. Puis il faudra une fois l'arbre positionné dans le trou, reboucher progressivement en prenant soin de bien combler l'espace entre les racines et en tassant régulièrement sans abîmer ces dernières.

#### 5) Réaliser une cuvette d'arrosage

La cuvette consiste à réaliser un bourrelet de terre encerclant le tronc de la largeur du trou de plantation. Son rôle sera de faciliter l'arrosage post-plantation et elle pourra être supprimée au bout de 2 à 3 ans.

#### 6) Plomber son arbre

Le plombage consiste à arroser très abondamment l'arbre une fois la cuvette réalisée afin de mettre en contact la terre avec les racines. L'eau en abondance va chasser l'air autour des racines.

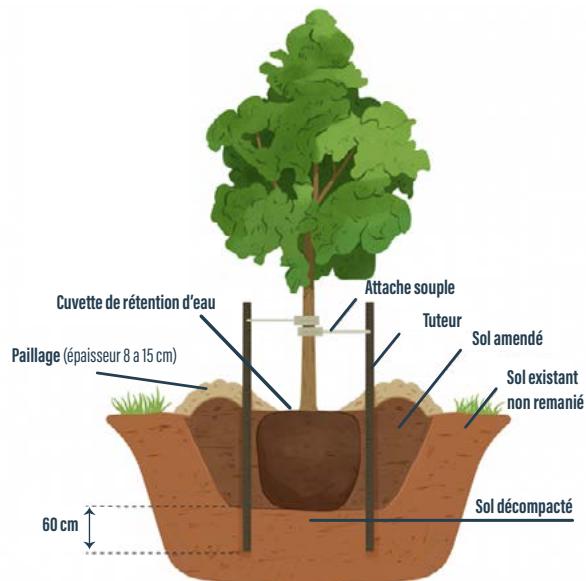
#### 7) Tuteurer le tronc

Le tuteurage du tronc facilite l'encrage de l'arbre dans le temps. Les racines vont plus facilement s'installer et se développer. Il consiste à attacher l'arbre à l'aide d'un collier ou d'une sangle spécifique à cet effet, légèrement en-dessous de ses premières branches à un ou des piquets en bois.

Le piquet peut être seul et positionné à la verticale et dans ce cas mis en place avant l'arbre dans le trou de plantation. Il peut être oblique principalement pour les conifères ou les arbres avec beaucoup de branches basses. Il peut être bipode, tripode ou quadripode pour les conditionnements en motte. Les piquets seront enfouis dans le sol en périphérie du trou de plantation et reliés entre eux à l'aide de traverses en bois.

L'haubanage peut être utilisé dans le cas de plantation de sujet de taille importante. Il existe également l'ancrage de motte qui consiste à stabiliser la motte dans le sol afin de l'éviter de bouger. Ce système sera supprimé au bout de 2 à 3 ans en même temps que la cuvette. Au-delà de ce délai, les tuteurs pourront rester en place dans un but de protection si l'arbre se situe en bord de voirie ou aux abords de place de stationnement mais le système d'attache sera retiré de façon à ce qu'il puisse s'enraciner solidement pour résister d'avantage aux futurs intempéries.

Enfin, on peut protéger le tronc contre l'ensoleillement important et éviter ainsi que l'écorce éclate sous l'effet de la chaleur. Cette protection peut se faire généralement par un entourage avec de la canisse bambou, de la brande de bruyère ou autre tapis végétal.



## Assurer un bon suivi de sa plantation

Une fois l'arbre planté, il faudra impérativement assurer un arrosage régulier y compris en hiver (et selon évidemment les conditions climatiques).

Le tuteurage devra être contrôlé et retiré lorsque l'arbre

sera bien ancré (en général définitivement la 4<sup>e</sup> année).

La taille de formation devra également être effectuée de façon à éviter de futures contraintes (exemple : branches trop basses, dangereuses, ...).

# Guide de la taille des arbres

Une taille d'arbre, si elle est mal conduite ou inappropriée, engendre une réaction de l'arbre qui peut soit conduire au dépérissement de l'arbre, soit provoquer une réaction de stress qui va engendrer des rejets en grande quantités. Pour certaines essences comme les peupliers d'Italie, l'arbre réussira à retrouver sa taille initiale suite à une forte réduction en moins de 5 ans mais avec un risque de rupture de branches qui s'intensifiera au fil des ans. C'est pourquoi une action de taille mal choisie conduit à l'effet inverse de celui attendu et engendre une contrainte supplémentaire pour l'arbre dans son environnement.

D'une manière générale, toute intervention de taille sur un arbre va créer des blessures sur son écorce, et va ainsi laisser des « portes ouvertes » aux parasites qui auront un impact plus ou moins

important pour sa vie. Les tailles sur des petites branches cicatriseront vite, alors qu'à l'inverse les tailles sur des grosses sections de branches vont générer, quasiment à chaque fois, une atteinte et une pourriture du bois. C'est pour cela que la taille doit être raisonnée.

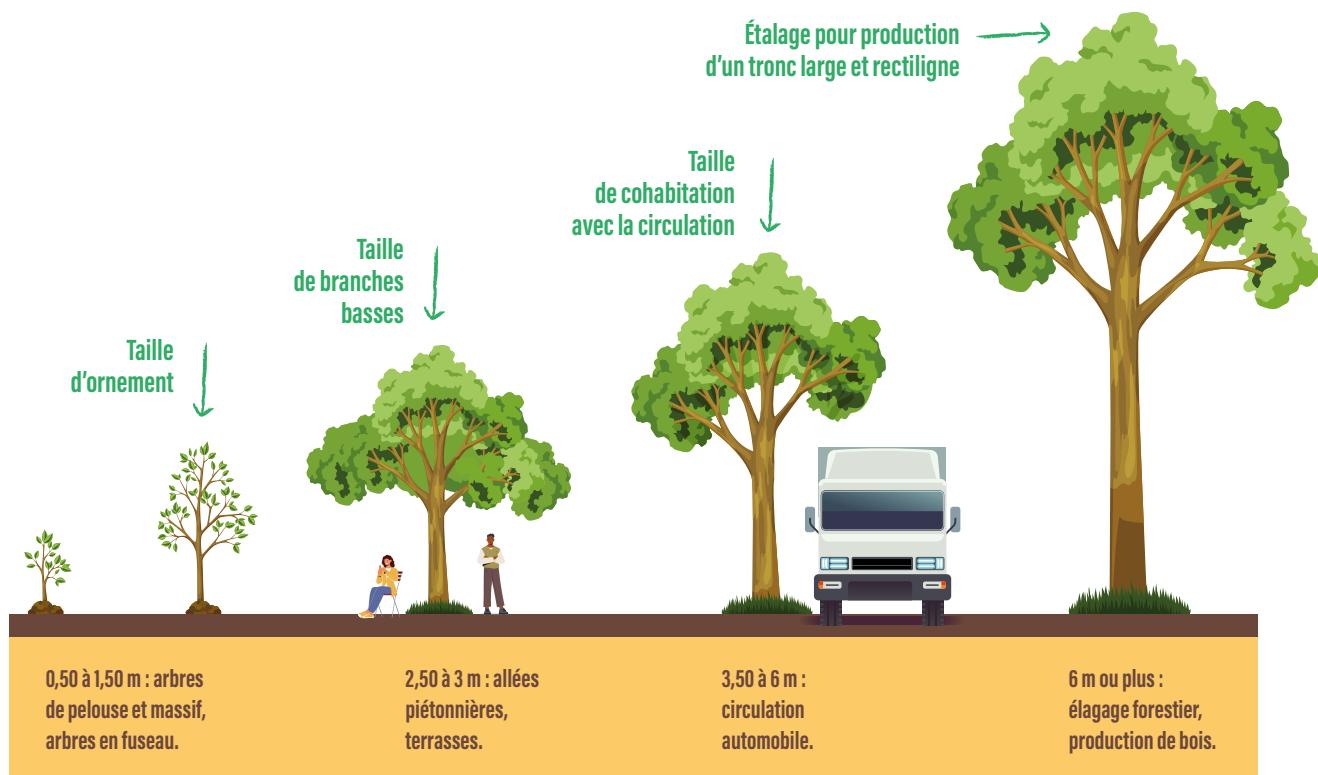
Il faut également prendre en compte l'essence de l'arbre car chaque espèce réagit différemment.

En contexte urbain, il est préconisé d'éduquer l'arbre très tôt grâce à des tailles de formation, douces et sur de petites sections de branches, pour adapter l'arbre à son environnement et son contexte urbain. Cette gestion évite les soucis liés à une mauvaise cohabitation. Ces tailles de formation, si elles sont pratiquées très tôt dans la vie de l'arbre, se poursuivent tout au long de sa vie.

## La taille de formation

C'est une taille qui a lieu tout au long de la croissance de l'arbre. Elle consiste à guider le développement de l'arbre et l'adapter aux futures contraintes urbaines avec des interventions telles que des relevés de couronnes ou encore des tailles de branches de façon à les orienter dans des directions souhaitées.

Il est conseillé de faire ces interventions pendant la période de végétation en évitant les périodes de sécheresse. Il sera autrement possible de réaliser ces interventions pendant la saison hivernale bien que moins propice. Le principe de base est d'éviter les périodes de montée et de descente de sève.



## La taille sanitaire

Il s'agit là d'une taille où le but sera de supprimer les branches mortes ou malades, ainsi que les branches présentant un risque pour le public ou les biens.

L'intervention peut se réaliser toute l'année.

## La taille architecturée

C'est une taille permettant de contenir l'arbre dans un volume restreint mais qui demandera une intervention tous les 1, 2 ou 3 ans mais pas au-delà. Ce type de taille s'effectue pendant la saison hivernale.

Dans les tailles architecturées urbaines, nous trouvons le plus souvent des tailles en rideau, en marquise, en tête de chat, en topiaire.

## La taille d'adaptation

Cette taille est pratiquée sur un arbre n'ayant pas subi de taille de formation pour l'adapter aux différentes contraintes qui lui sont imposées ou encore si les contraintes sont apparues lorsque l'arbre était déjà installé. Il s'agit là de réduire une partie du volume de l'arbre sans dénaturer sa silhouette, ni atteindre sa physiologie. Cette taille doit être pratiquée par un professionnel spécialement formé, le risque de déprérissement étant important.



## La taille sur prolongement

Cette taille consiste à raccourcir les branches de l'arbre en laissant un prolongement faisant entre 20cm et 1m de longueur. Toutefois, comme les tailles architecturées, elle demandera une intervention fréquente entre 1 à 5 ans maximum. Au-delà les sections de branches coupées seront trop importantes pour bien cicatriser.

Cette taille s'effectue pendant la saison hivernale en évitant les périodes de grands froids et permet de contenir l'arbre dans un volume restreint tout en donnant un aspect esthétique se rapprochant plus du naturel.

## La taille d'entretien

Elle consiste à maintenir la forme de l'arbre définie en amont. La taille doit toujours être pratiquée sur

moins de 30% du volume foliaire. Cette taille fait suite à une taille de formation pour amener l'arbre sur une forme semi-libre.

La taille architecturée fait également partie des tailles d'entretien.

## La taille de sauvetage

Elle se pratique sur des arbres ayant entamé une descente de cime (déprérissement des extrémités des branches) avec pour objectif d'accompagner le déprérissement de l'arbre afin de le conserver le plus longtemps en place, en toute sécurité.

L'état phytosanitaire et mécanique de l'arbre doit pouvoir permettre cette taille afin qu'elle ne se fasse pas au dépend de la sécurité.

**Ville d'Évreux**

Direction Paysages Nature et Espaces verts  
Service communication | Mai 2025

Rédaction : **Olivier Bourhis**

Photos : **Stéphane Vuillemin / Thierry Bouffiès**

Création et exécution graphique : **Arghavan Fesharaki-Tropardy**

Impression : **Lescure Graphic - Douains**

# Charte de l'arbre d'Évreux

**Un engagement pour notre patrimoine commun**

**Vous habitez ou travaillez à Évreux, que vous soyez citoyen, salarié, chef d'entreprise, élu, représentant d'associations, et vous souhaitez agir pour la préservation des arbres et participer au développement de la canopée urbaine.**

**La Ville d'Évreux vous invite à signer la charte de l'arbre d'Évreux.**

\_\_\_\_\_ affirme son attachement à la présence d'arbres au sein du tissu urbain en reconnaissance des apports majeurs qui sont les leurs, tant sur le plan écologique, culturel, social, qu'économique.

S'engage par conséquent à respecter et à diffuser, au quotidien, les principes de la Charte de l'arbre d'Évreux.

Et s'engage à mettre en œuvre avec l'appui de la communauté des signataires, les 36 engagements de la charte.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :





ÉVREUX





